Les anciens manoirs de Ploaré/*Ploelre*

Toponymes et microtoponymes

En 1426, sous le règne du duc de Bretagne Jean V, est ordonné une réformation des feux de la noblesse bretonne. Le duc a besoin d'argent et veut procéder à un recensement des feux (familles) afin d'actualiser les possibilités de renforcement de ses finances.
Il s'agit ici du recouvrement de l'impôt foncier (fouage) dont étaient exemptés les seigneurs des fiefs reconnus nobles et leurs métayers, à raison (en principe) d'un seul métayer par paroisse.
Ces documents fiscaux nous intéressent dans la mesure où ils nous révèlent les noms des nobles et de leurs manoirs et hôtels situés dans la paroisse de Ploaré et ses trèves ; Le Juch et Gourlizon.

Nous avons consulté 3 copies manuscrites de ces documents : celle de la BNF (Paris), celle de la Bibliothèque Municipale de Rennes, toutes deux en ligne, et celle dite de Boisgélin qui se trouve à la bibliothèque Municipale de St Brieuc.

Les deux premières sont quasiment identiques mais moins complètes que le manuscrit du chevalier de Boisgélin.
Les noms de lieux et de personnes présentent certaines différences et la lecture des graphies pose parfois problème. Nous proposons en ***BLEU*** les noms cités dans le manuscrit de Boisgélin.

Hervé et Yann Torchet dans leur monumental ouvrage Réformation des fouages de 1426 donnent une bonne définition du manoir : *« ...le manoir, maison fortifiée, exprime le statut, la vocation de son propriétaire et assume la protection d'un terroir »*

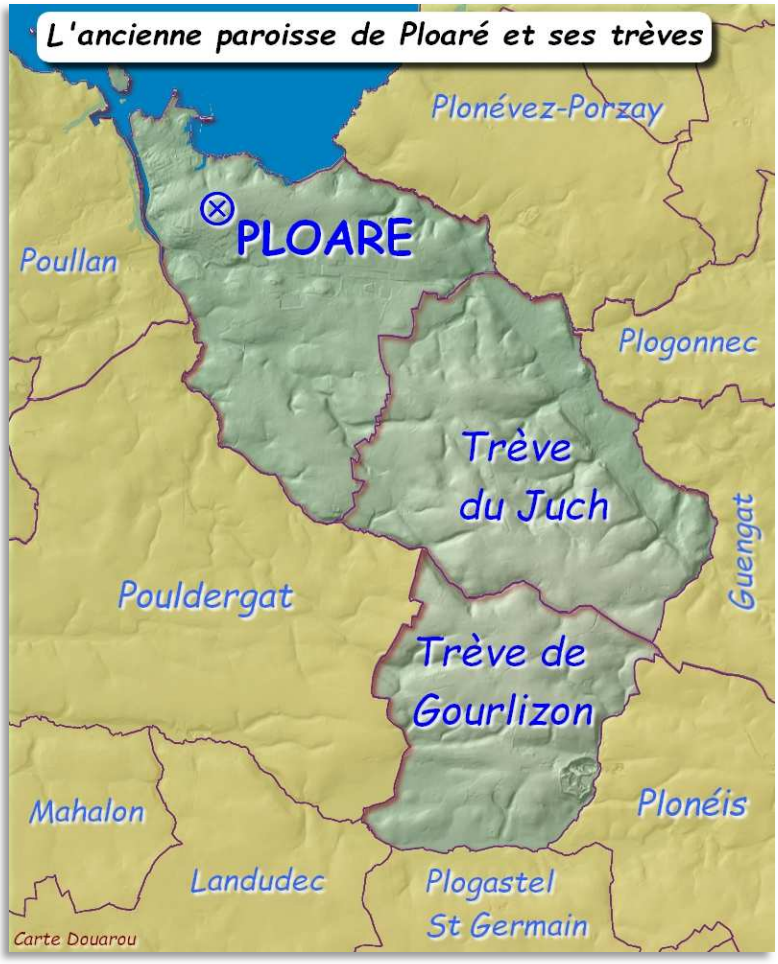

1ère publication : 21/11/2020
Dernière mise à jour : 22/02/2021
Copyright © 2020 DOUAROU.com©. All Rights Reserved.

- **Gourlizon :**

Manoir de ***TUOHEDFIN / TNOUHENSIR*** « le vallon du dénommé hedfin ? » que nous pensons devenu Tronefry puis Tronéoly, appartenant à Amice de Kergoët. Le s de Tnouhensir peut être un f, ce qui rapprocherait les 2 formes connues.

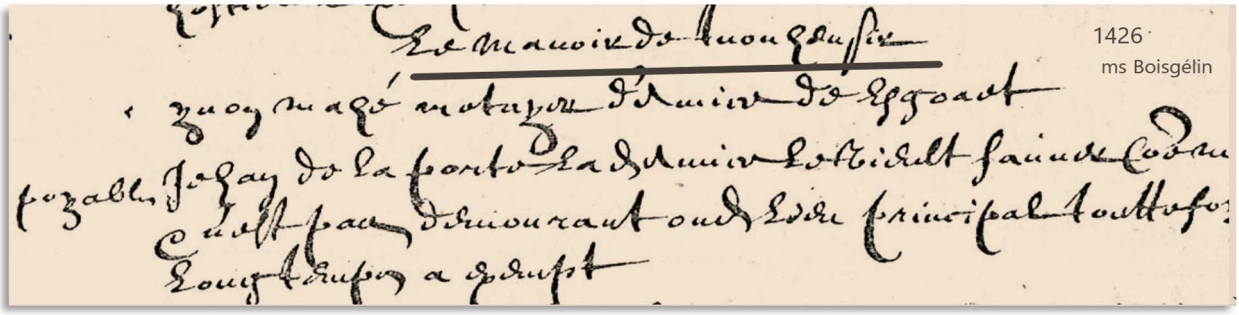

Hôtel du ***QUELLENEUC / LE QUELLENNEC*** « La Houssaie » devenu Le Guellennec, propriété de Kermorgan (ou Kermoguer), noble.

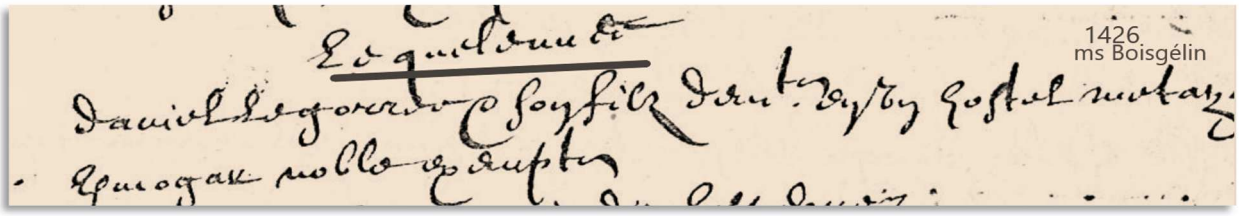

Le cadastre de 1827 permet de localiser le manoir et l'hôtel par rapport au bourg de Gourlizon.

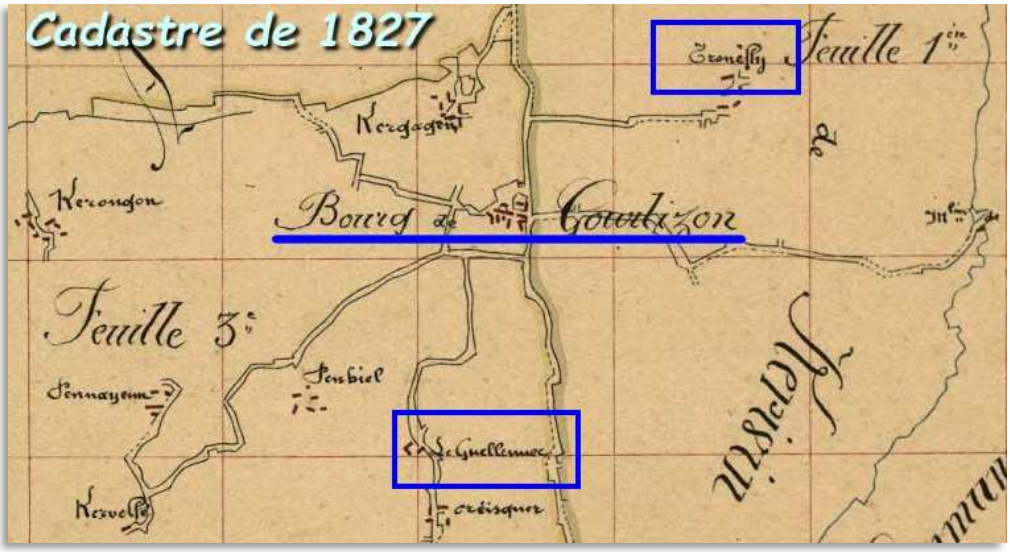

- **Le Juch :**

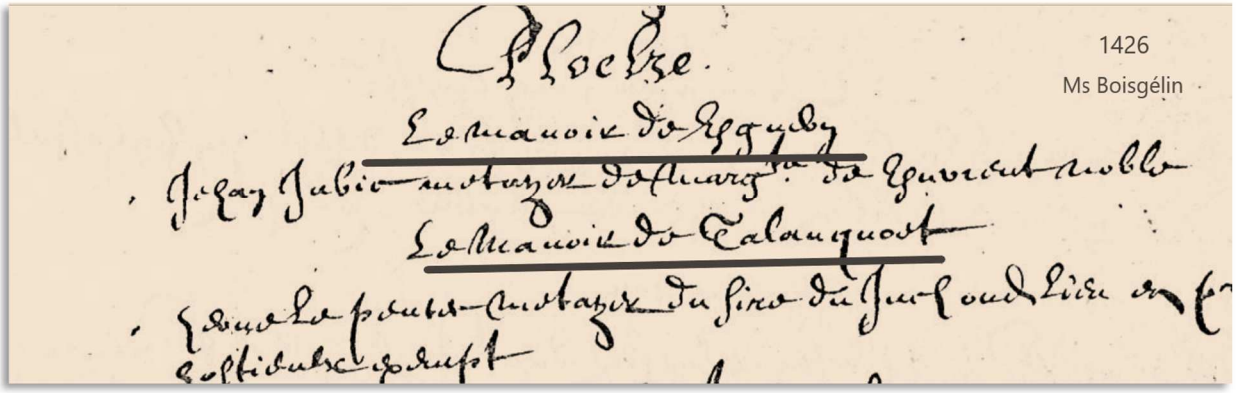

1ère publication : 21/11/2020 Dernière mise à jour : 22/02/2021 Copyright © 2020 DOUAROU.com©. All Rights Reserved.

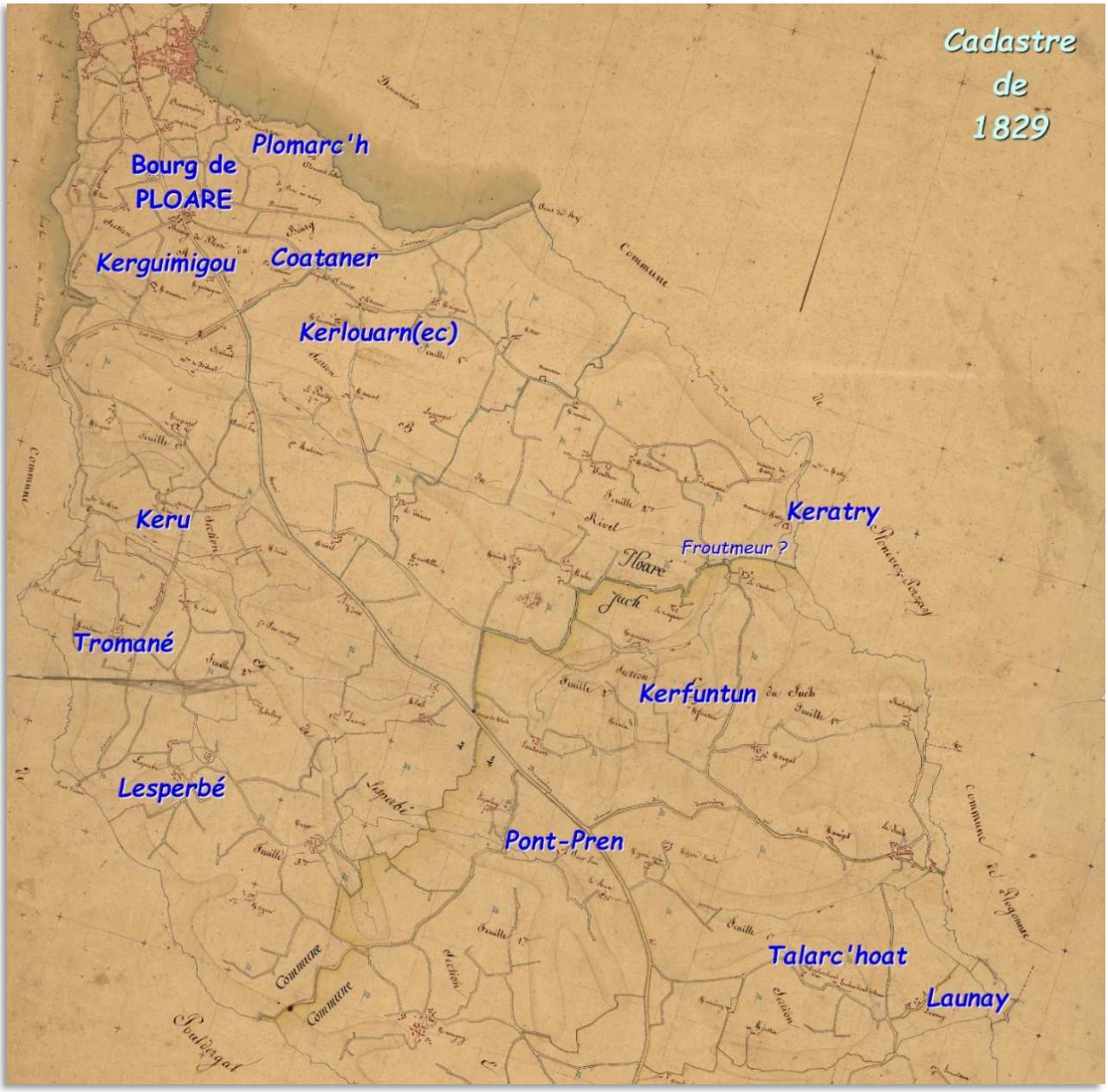

Manoir de ***TOULANCOET*** ou ***TALANQUOET*** « trou/entrée/orée du bois » devenu Talancoet puis Tal ar c'hoat appartenant au sire du Juch. En 1499 dans un aveu de la veuve de Jacques du Juch le manoir est déjà nommé Talancoet et le métayer s'appelle aussi Guillaume Le Pencec, et non le Pentec, comme l'écrit Hervé Torchet.

Manoir de ***KERFLUENTEN*** / ***KERFUENTEN*** « villa de la fontaine » aujourd'hui Kerfeunteun, au sire du Juch.

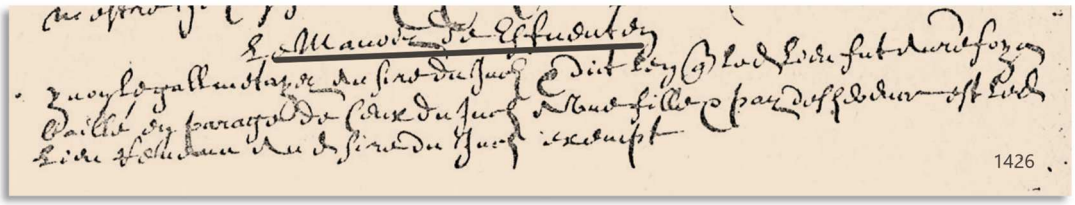

Un manoir de ***KERGUERN*** / ***KERGUERN*** « villa des aulnes/marais » appartenant à Marguerite de Kerourien (ou Kerbrien) peut correspondre au manoir du **Guern** (devenu Launay). Ce dernier manoir est mentionné aussi en 1499 : *« manoir du **guern** que tient et où demeure Jehan Cariou ».*
Un manoir nommé ***Kerguern (Kervern)*** figure dans la liste de la paroisse de Pouldergat en 1426 et appartenait à messire Henry du Juch. Il se situe aujourd'hui en Douarnenez qui a « annexé » le quartier de Pouldavid, ex-trève de Pouldergat, en 1945. L'existence de 2 manoirs de même nom dans une même paroisse étant exclue nous estimons que le **Kerguern** de Ploaré ne peut être que le village juchois du **Launay**, connu encore sous le nom de ***Guern.***

1ère publication : 21/11/2020
Dernière mise à jour : 22/02/2021
Copyright © 2020 DOUAROU.com©. All Rights Reserved.

Manoir de ***FRUTMEUR*** ou ***FRAESMEUR*** / ***FROUTMEUR*** devenu ***Froutmeur*** « grand ruisseau » au sieur de Kaër. Ce manoir disparu figure dans les possessions de la seigneurie du Juch en 1533 puis 1682 où il est décrit comme étant enclavé dans les terres de la famille de Keratry.

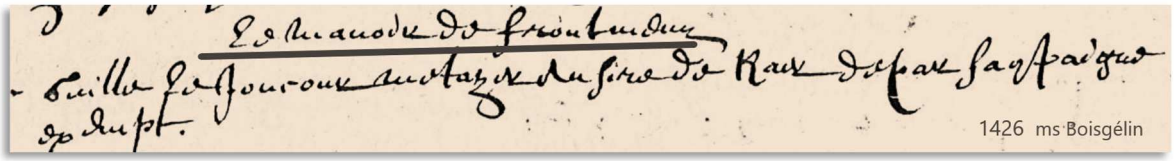

AN PONT PREN / ***AN PONTPREN*** « pont de bois » appartenant à Jehan de Coetanezre n'est finalement pas considéré comme manoir.

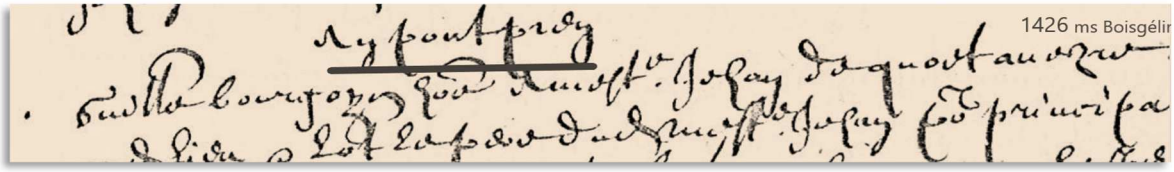

- **Ploaré :**

Le manoir de ***LESPERVEZ*** (Lesperbé) appartenant à la Dame de Lespervez. (Nous reviendrons sur ce nom dans notre deuxième chapitre). De Boisgélin cite un Guillaume Celton, écrit Culton par H. Torchet, comme métayer.

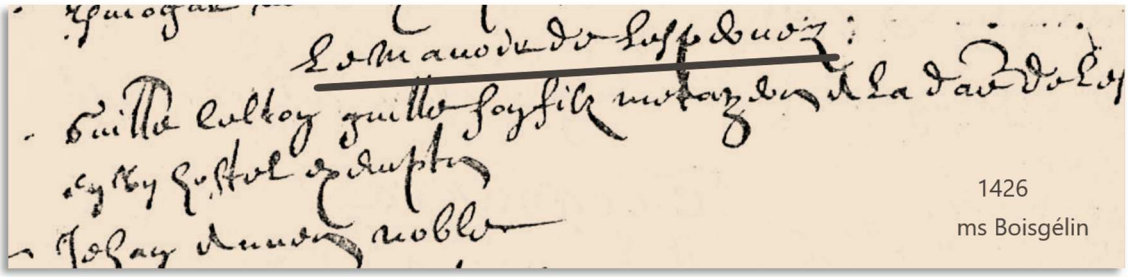

Le manoir de ***KERATRIEZ*** / ***KERATREIZ*** / ***KERATREIZ*** (Keratry), propriété de Yvon Kervicher qui le tient à cause de sa femme noble. Le sens de ce toponyme est en général celui de villa + *an treiz* = le passage mais pour J.M Ploneis *atreiz* viendrait du français ancien *atries* avec le sens de porche/portique suggérant un pouvoir de justice compatible avec ce lieu noble.

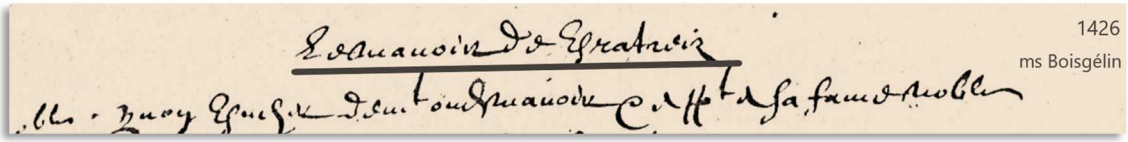

Le manoir de ***KERGRENNIGOU*** (les 3 formes sont identiques) appartenant à Guezen de Byan ? (Guezennec de Berrien selon Hervé Torchet) ne sera pas retenu comme tel. C'est sans doute le village de Kerguimigou aujourd'hui disparu mais dont le nom n'est pas oublié. La composition du nom pourrait être *Ker*, soit villa + *k/grennigou* diminutif pluriel de *krannec/ krennec* avec le sens de petits écarts (lieux déboisés). Une hypothèse *Ker* + *kren* avec le sens de tremble (arbre) évoluant en *krenn* n'est pas à écarter ainsi non plus que *Ker* suivi de l'adjectif *krenn* = moyen, rond.

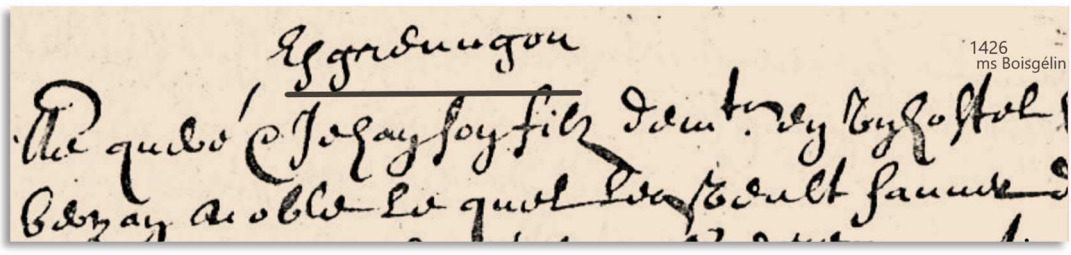

1ère publication : 21/11/2020 Dernière mise à jour : 22/02/2021 Copyright © 2020 DOUAROU.com©. All Rights Reserved.

Le manoir de ***KERLOUARN*** / ***KERLOUARNEC*** (Kerlouarnec = la Renardière) que possède Yvon Kerlouarnec.

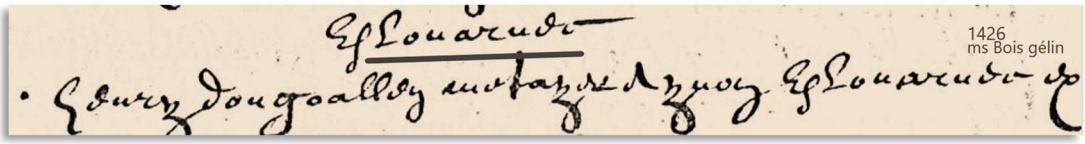

Le manoir de ***TROMANNEZ*** / ***TROMA(D)NES AN MEST*** (prononcé tromanné ou tromandé), propriété de Charles Le Chevaer, noble. Le nom est composé de *tro*, sans doute vallon, suivi de l'insolite *mannez* (nom d'homme ?).

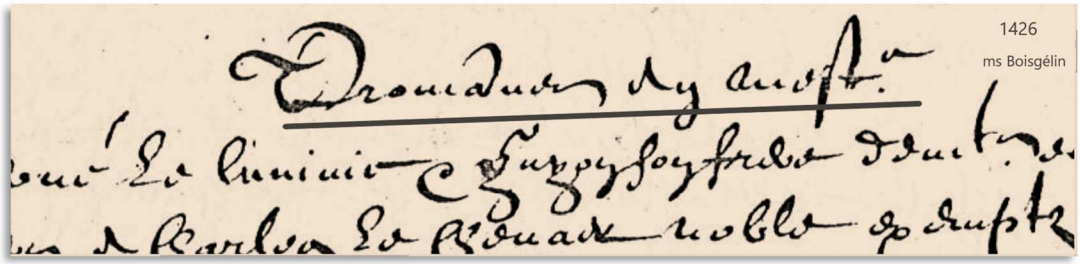

Le manoir de ***PORZ/PORTZ MARCH*** / ***PORZ MARCH*** « crique du cheval ou du dénommé Marc'h/Marc » aujourd'hui Plomarc'h Pella appartenant au Sire du Juch.

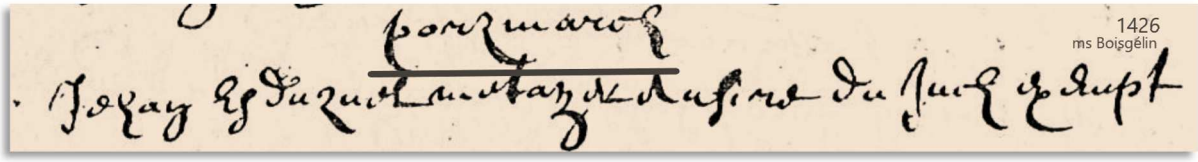

Deux autres manoirs sont mentionnés dans le manuscrit du chevalier de Boisgélin et qui ne figurent pas dans les 2 autres manuscrits :
Le lieu noble de ***KERGROUZ*** où Yvon Kerlouarn et Briend le Boedic/Boédec, nobles, auraient possédé manoir.

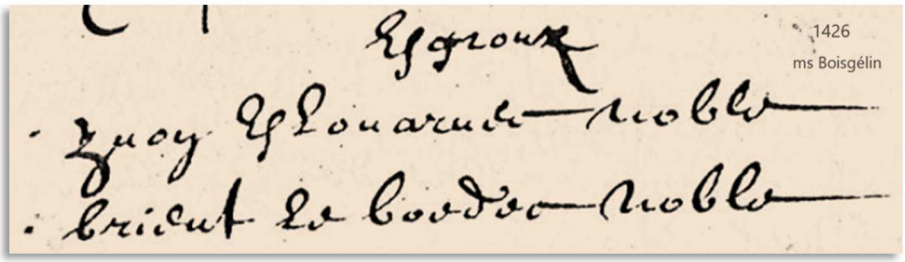

Ce Kergrouz est vraisemblablement le ***Kergruz*** que l'on retrouve en 1499, 1533 et 1682 dans des aveux concernant la baronnie du Juch :« *dessus les terres Kerlouarnec à* ***Kergruz*** » ou encore « *henry pérennès à* ***kergruz*** » (1499) et **querü** ou **quergruz** en 1682. Aujourd'hui ce nom continue de vivre sous l'appellation ***Kerru***.

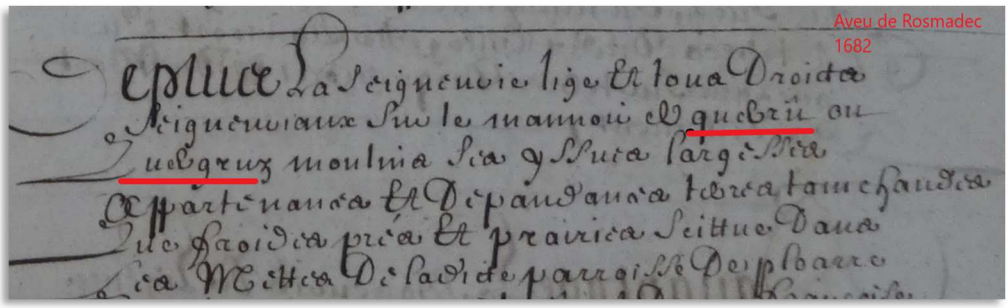

Pour nous qui supposons l'évolution *kergrouz/kergruz/kerruz/kerru,* le sens de **Kerru** n'est pas celui de *villa rouge* proposé généralement ni celui de *villa/hameau du tertre* suggéré par J.M. Ploneis. Nous pensons que le sens de rouge *ruz/ru* s'est imposé dans la prononciation parce que l'élément ***-gruz*** n'était plus compris.

Cet élément est de sens obscur mais est peut-être issu de *krouz*, voisin de *kroaz* (croix) soit un homonyme de Kergroaz/Kergroez).

1ère publication : 21/11/2020 Dernière mise à jour : 22/02/2021
Copyright © 2020 DOUAROU.com©. All Rights Reserved.

Le manoir de ***QUOETANEZRE*** appartenant à Guezennec de Berrien devenu **Coetanezre** puis **Coataner**. La famille noble de Coatanezre est citée en 1337 dans l'aveu dit de Guillaume de Coetanezre concernant le prieuré de St Tutuarn (Isle Tristan). Pour nous comme pour l'Office du Breton il ne s'agit pas d'un *Bois d'en haut (Coat an nec'h)*. Guénolé le Menn a prouvé qu'il fallait comprendre Bois de Tanhedre *(nom d'homme) :* ***Tan*** « feu » + ***hedre/hezre*** « hardi ». Remarquons que le quartier de Douarnenez dont le nom n'apparaîtra qu'en 1520 n'est pas représenté dans la liste des manoirs de 1426. Il fait bien partie de la paroisse de Ploaré mais se trouve sous la juridiction du Prieuré de l'Ile Tristan qui dépend depuis 1118 de l'abbaye française de Marmoutiers près de Tours

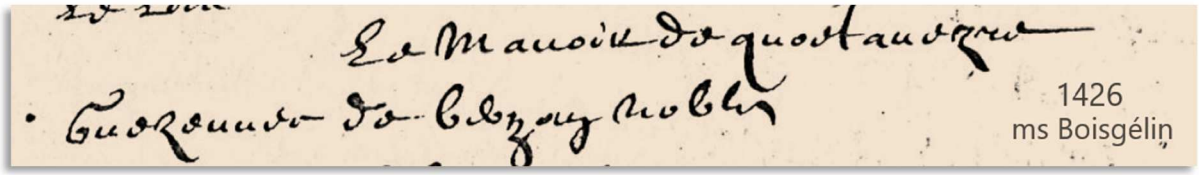

- - - - - - - - - -

➢ Réformation des feux de 1426 - Sources documentaires :

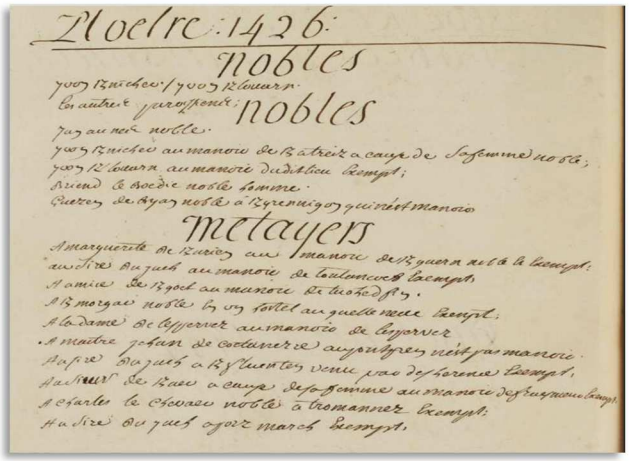

BM Rennes ms 0501

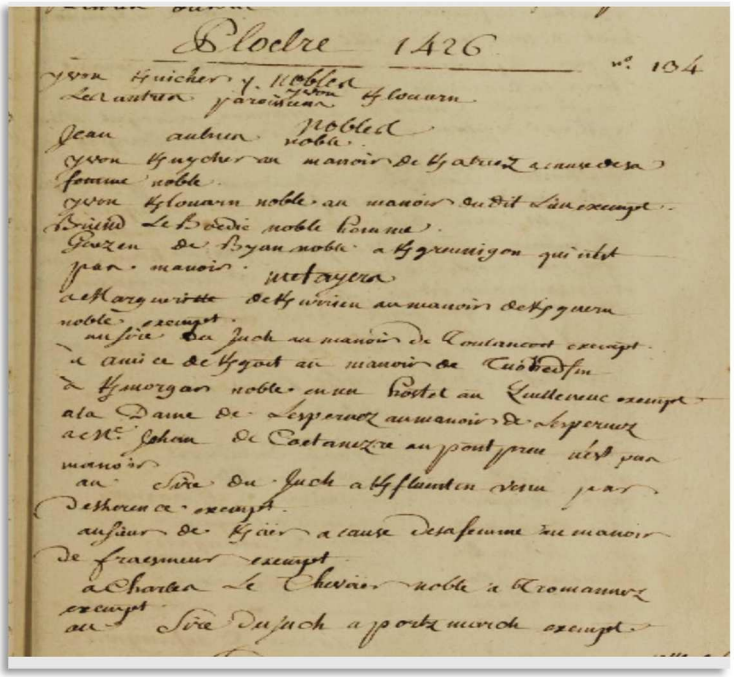

Gallica ms 8212

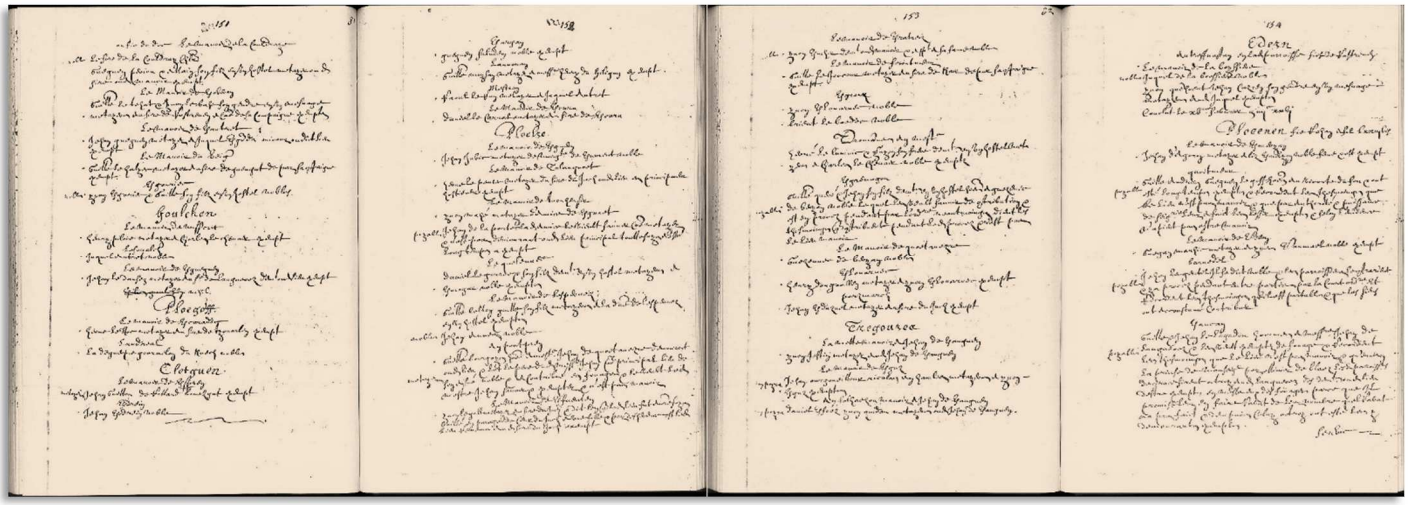

Manuscrit de Boisgélin fourni par Mr Arnaud FLICI de la BM de Saint-Brieuc

1ère publication : 21/11/2020 Dernière mise à jour : 22/02/2021 Copyright © 2020 DOUAROU.com©. All Rights Reserved.

QUE SONT CES MANOIRS DEVENUS ?

▪ Les manoirs de Ploaré

Kergruz est donc devenu Kerru après avoir été nommé Ker-hu ou Kerhü dans les siècles suivants. C'est un village connu par ses fameuses stèles et surtout par sa proximité avec le célèbre lieu de *Ménez Peulven* situé sur la voie antique puis romaine menant de Quimper à Ploaré et l'Ile Tristan.

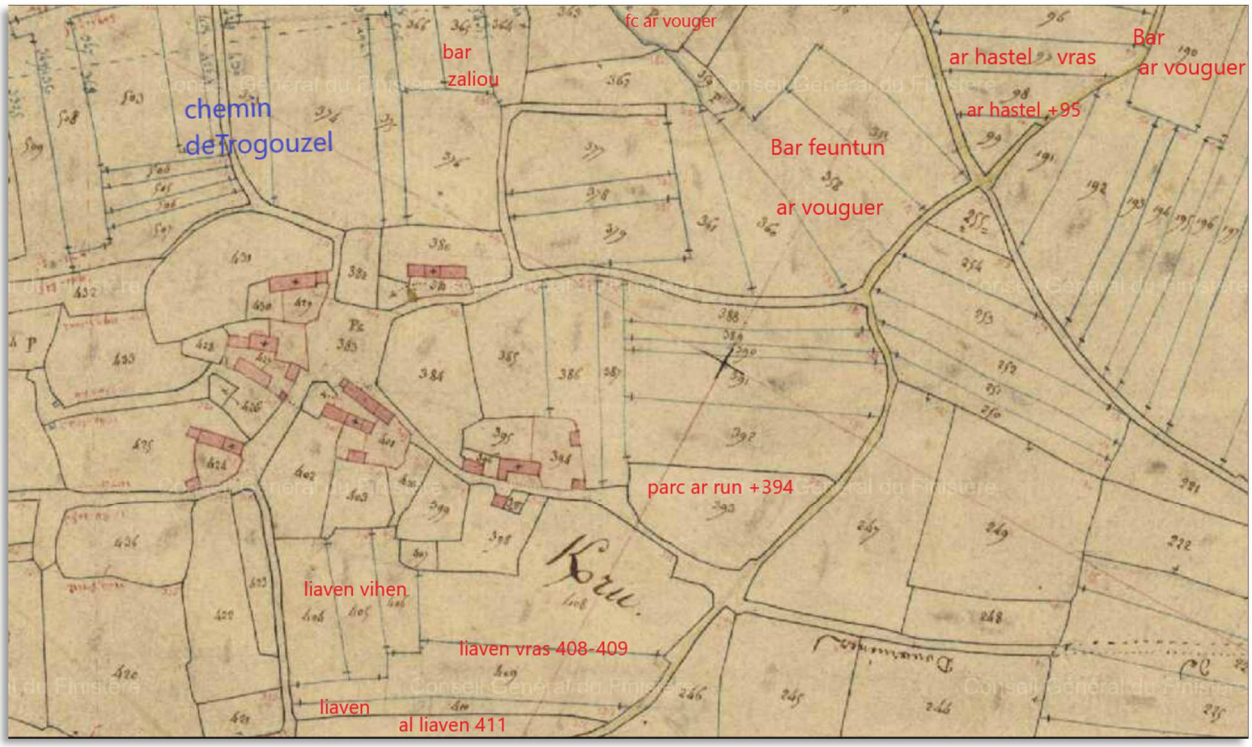

Sur cet extrait du plan cadastral de 1830 on distingue des parcelles voisines du Temple de Trogouzel (en haut) et des champs nommés *Liaven* (en bas). Les parcelles *Ar hastel* (le castel) et *Ar vouguer* « le mur » indiquent souvent une occupation romaine ce que confirment les fouilles archéologiques toujours en cours dans cette zone. *Ar hastel vras* indique ici que cette parcelle est plus grande que celle nommée *Ar hastel* et ne signifie pas grand château. La parcelle *Bar feunteun ar vouguer* « champ de la fontaine du mur » signale le point d'eau qui est à l'origine de l'établissement ancien des hommes sur ce site.

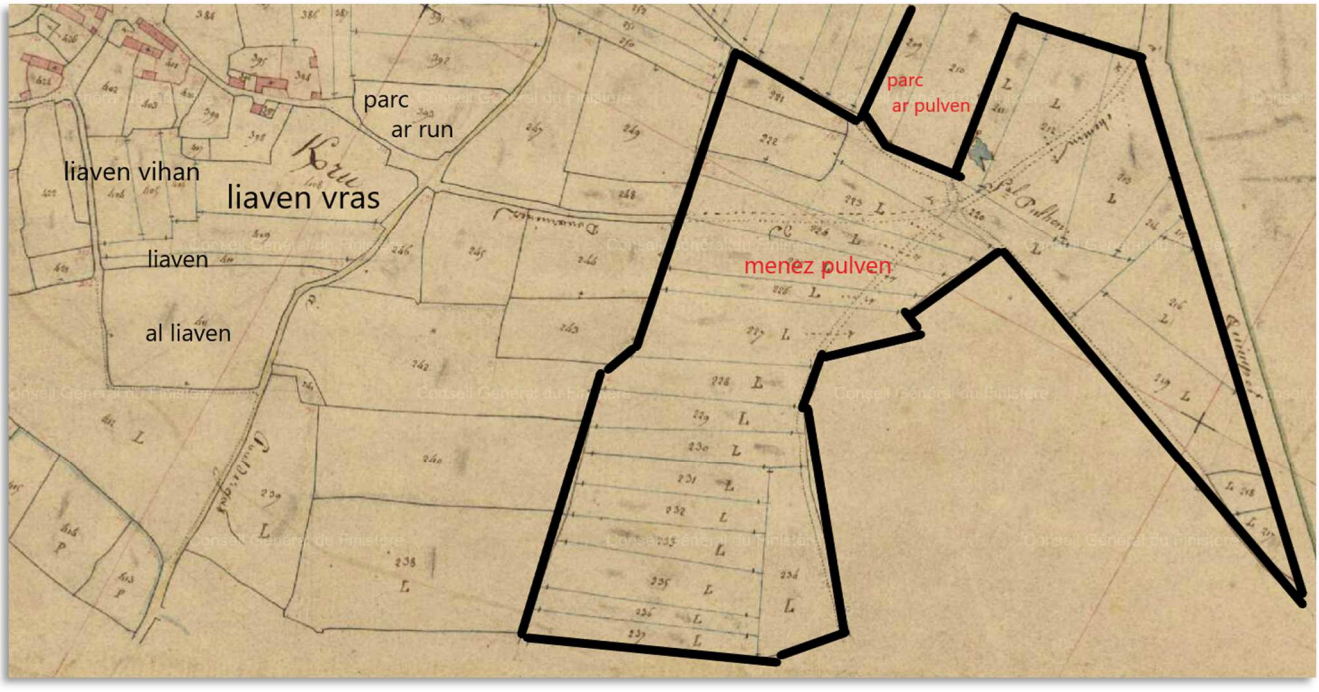

1ère publication : 21/11/2020 Dernière mise à jour : 22/02/2021
Copyright © 2020 DOUAROU.com©. All Rights Reserved.

Le plan ci-dessus fait aussi apparaître les traces du passé préhistorique à **Kerru :** les 4 *Liaven* « mégalithe/dolmen » ne marquent pas autant de monuments ; la fonction de la dénomination est de localiser lesdites parcelles par rapport au(x) mégalithe(s). *Liaven vihan/vras* correspondent à petit et grand champ du mégalithe mais une certaine ambiguïté demeure quant aux 2 autres parcelles *Liaven* et *Al liaven :* l'article breton ***al*** donne à penser que le dolmen pouvait se trouver dans cette dernière parcelle.

A droite on découvre le champ du menhir *Parc ar pulven* où s'élevait sans doute l'une des stèles de **Kerru.** Aujourd'hui *Pulven* a été corrigé en *Peulven* « pieu/poteau de pierre » conformément à la prononciation (en 1773 on avait déjà *Menez ar peulven*). Les nombreuses parcelles groupées sous l'appellation *Menez peulven,* traduite en général par « montagne des stèles », sont des terres froides (incultes) et doivent leur nom à la proximité du menhir ou de son autre équivalent breton *peulven.* La présence ancienne d'autres pierres levées sur le terroir n'est pas exclue.
On peut se demander si *peulven* (au lieu de *menhir*) n'est pas le terme convenant le mieux à une stèle.

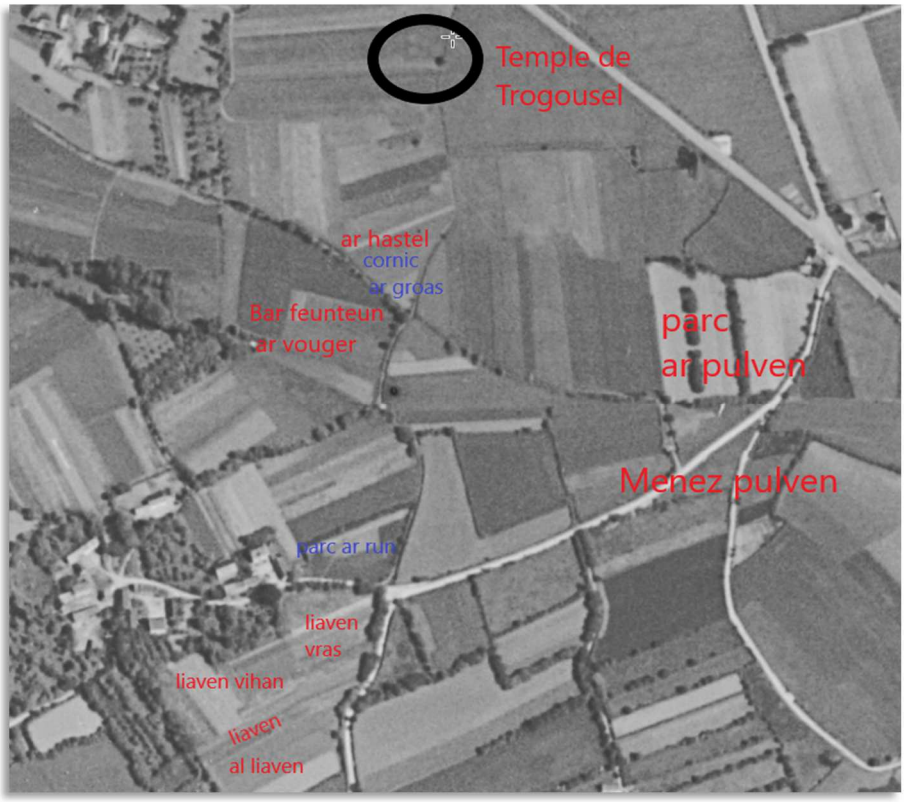

Aux issues du village notons un *Parc ar run* « champ du tertre » qui a suggéré à JM Ploneis sa proposition de ***Kerrun*** pour le hameau ainsi que 4 parcelles dites *Ruglas, Ruglas hir, Ruglas ver* (où *ru* = *run*) avec le sens de tertre « vert » ([1]), tertre vert long/court.
Run ne désigne pas seulement une éminence mais parfois aussi un tumulus. Le site correspond tout à fait à la possibilité « village du tertre » ou « du tumulus ».
L'ancien manoir de Kergruz possédait également un moulin sur un affluent du ***Stalas,*** le vallon « vert » ([1]), qui rejoint la mer à Pouldavid.

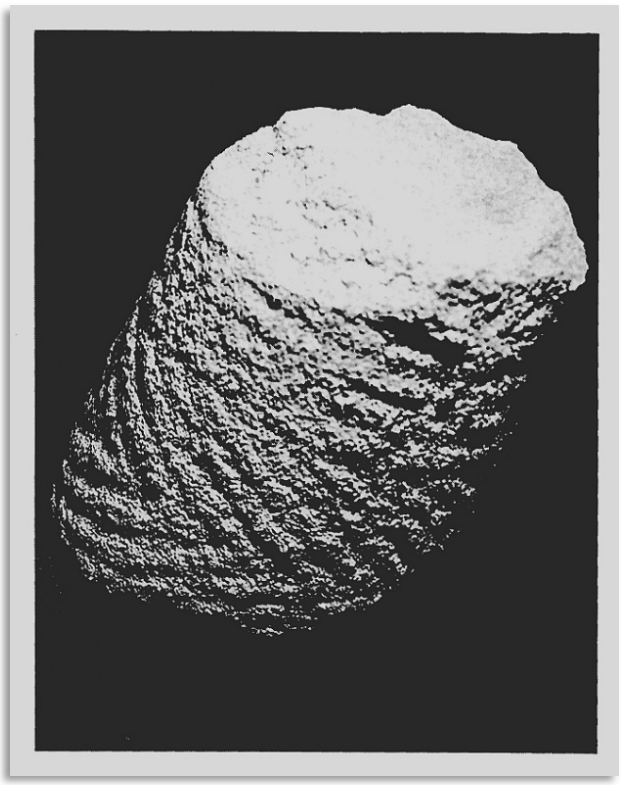

Fragment de stèle de Kerru en Ploaré
(cliché M.Y. Daire, U.M.R. 153 du CNRS)

[1] Jean-René Perrot fait observer que le qualificatif « ***glas*** » associé à un toponyme ne désigne pas toujours la couleur verte (ou bleue) mais qualifie plus généralement un élément qui a perdu sa fonction initiale (*hent-glas, pont-glas, leuquer-glas, vouez-glas …).*

1ère publication : 21/11/2020
Dernière mise à jour : 22/02/2021
Copyright © 2020 DOUAROU.com©. All Rights Reserved.

Tromannes

Ce manoir est devenu en 1830 un hameau comme les autres, présentant la configuration classique des villages bretons. Il est donné en 1426 comme appartenant à Hervé **Liminic** et son frère. Ce nom de famille, rare aujourd'hui, a été porté par des notaires royaux de la paroisse de Ploaré au cours des siècles suivants.
De Boisgélin donne ***TROMA/DNES AN MEST*** :

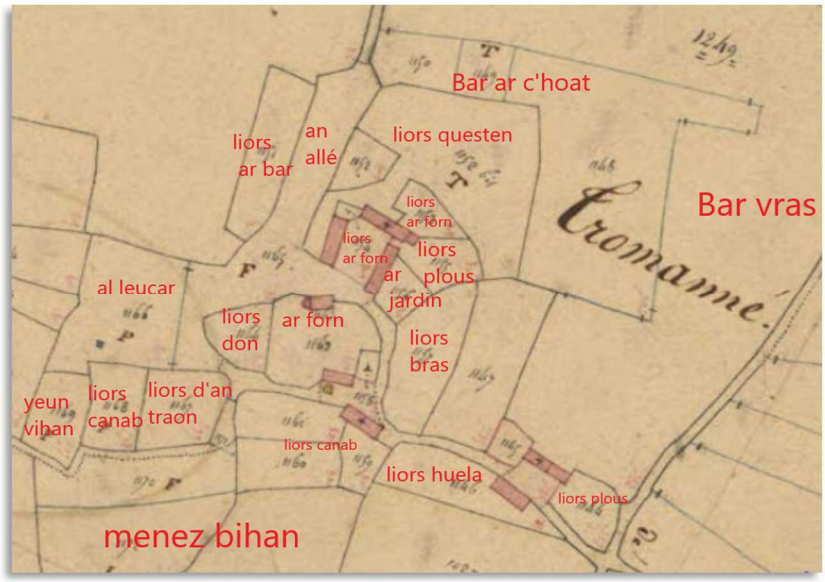

L'ajout *an mestr* correspond à un nom de famille, Le Maître, ou fait référence à un seigneur suzerain. Notons qu'en 1830 figure dans le cadastre un village voisin nommé **Keramestr**, devenu Keramest, nommé Tromanné Huela en 1773. Il est possible que les 2 villages actuels aient autrefois constitué une seule et même entité qui comprenait aussi le village de **Kerandraon** appelé Tromanné Izella en 1773. On y relève des parcelles intéressantes comme *Prat ar sant*, « pré du saint », *Menez ar chapel*, « montagne de la chapelle » et *Fouennec ar prenestic*, « prairie de la petite fenêtre (?) ».
Un dénommé Jehan **Annes**, noble, est cité comme résident à Lespervez. Ce nom de famille apparaît souvent dans les actes anciens concernant Ploaré et Pouldergat. Aurait-il un rapport avec le nom de village Tromannes ?
La seule parcelle rappelant un ancien hôtel ou manoir est *An allé* « l'allée ». Elle est longue et large, s'étendant d'une entrée du hameau aux jardins, au four et au délaissé (*leucar*).
La tenue la plus importante comprend ici ses *Bar,* souvent les plus fertiles des parcelles, comme le *Bar ar c'hoat* « champ du bois », son four (*ar forn*) et ses courtils : *Liors plous* « courtil à paille », *Liors canab* « courtil à chanvre », *Liors questen* « courtil aux ruches ».
Le jardin d'agrément (*Ar jardin*) s'oppose au courtil qui a une fonction domestique.

Lespervez

Dans le cadastre de 1830 le village s'appelle Lesperbé. Les spécialistes de la toponymie s'accordent à dire que le premier élément *Les* désigne une ancienne cour/résidence seigneuriale du type Lesarlé « cour de Herlé, patron de Ploaré » mais leurs opinions divergent pour le second élément *pervez.* Ce dernier pourrait se traduire par vigilant, méticuleux (Ofis ar bzh) ou selon Albert Deshayes par milieu ou parfait.
JM Ploneis estime lui que *pervez* est une variante de *penn-bré* « haut/sommet de la montagne ». Enfin ce pourrait être résidence d'un personnage nommé Pervez.
Difficile de trancher. Toujours est-il que l'on peut assurer que le manoir appartenait à une famille noble et qu'il a pu être édifié sur un site ancien reconnu comme tel par les immigrants bretons des premiers siècles. En effet nous avons constaté que beaucoup de lieux en ***Lès*** se situaient sur des sites préhistoriques, gaulois ou romains.
Cela semble être le cas pour ce village où une enceinte est signalée à **Kerbellay,** village touchant **Lesperbé** et précisément dans la parcelle *Coat Lesperbé* « bois de Lesperbé ».

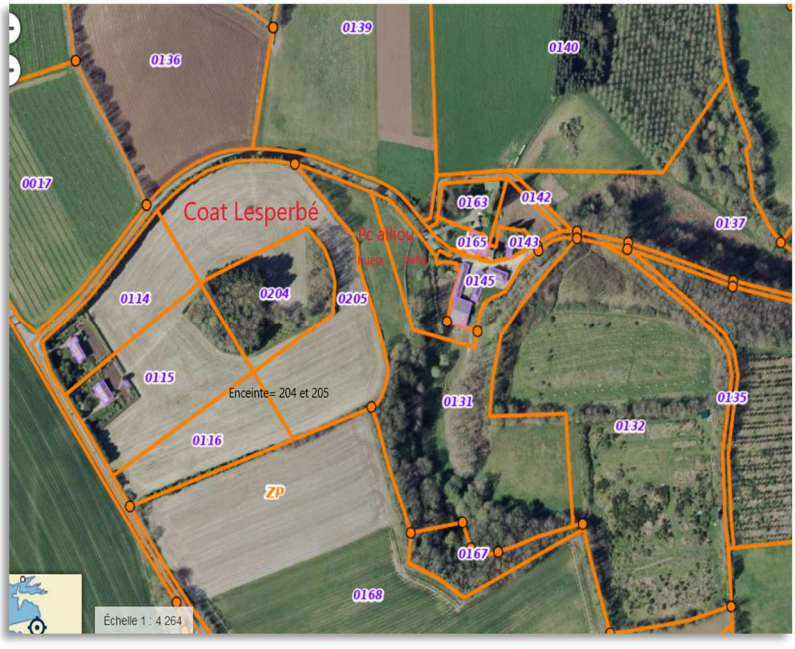

1ère publication : 21/11/2020 Dernière mise à jour : 22/02/2021
Copyright © 2020 DOUAROU.com©. All Rights Reserved.

Cette enceinte du Haut moyen-âge que l'on découvre sur la photo aérienne ci-dessus explique sans doute le nom de *Lès* donné au manoir et les parcelles *Parc alliou* qui prolongent l'arrondi de l'enceinte peuvent avoir fait partie du site originel: *alliou/al liou* peut être le nom de famille connu dans la région mais nous pensons que par sa fréquence dans des zones marquées par des mégalithes ou des tumuli le sens de *liou* doit être voisin de celui de *liaou* , pluriel de *lia*, qui est un raccourci de *liaven*. Si cela était le cas on pourrait traduire les *Parc alliou izela* et-*huela* par champ du dolmen le plus bas et champ du dolmen le plus haut. Les qualifications concernent bien sûr les champs et non le dolmen.

Kergrennigou

Rappelons que ce village n'a pas été retenu comme manoir en 1426 et que nous estimons qu'il s'agit du **Kerguimigou** de 1830. Ce village proche du bourg a été englobé dans Ploaré par l'urbanisation du quartier situé au-dessus du nouvel hôpital et de l'ancienne ferme de Bréhuel. Albert Deshayes donne assez curieusement la dénomination Kerguimigou dès 1426 et voit la racine *kamm* « tort, courbe » dans le second élément tandis que JM Ploneis y voit une racine *kim* d'origine galloise signifiant sommet. Il propose ainsi le sens de « hameau des petits sommets » pour Kerguimigou.
Le mystère autour de ce toponyme est ancien et dans une copie de l'aveu de Rosmadec de 1682 on trouve même la forme *querguin riou* !

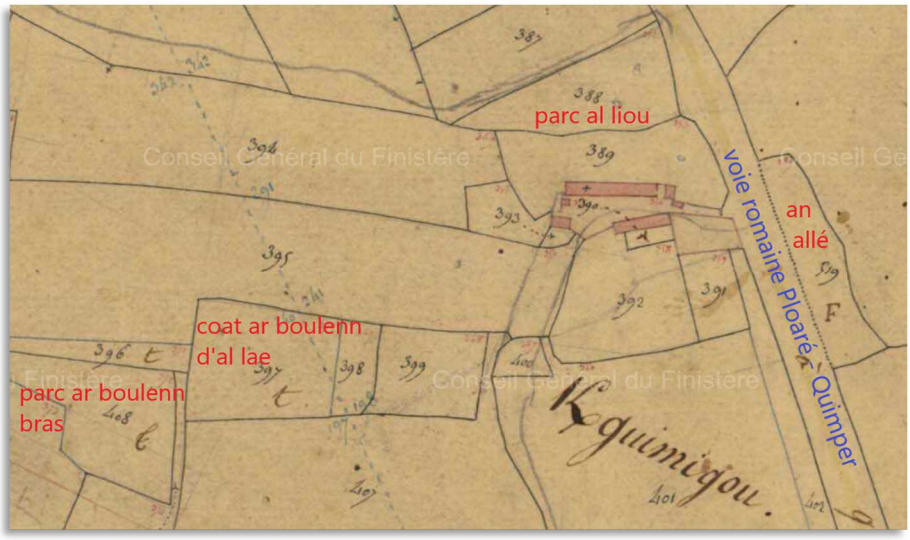

Comme à **Tromannez** seule la parcelle « *An allé* » est la trace d'un ancien lieu noble mais quelques micro-toponymes méritent d'y être relevés dont *Parc al liou* « champ de la famille Liou ou champ des mégalithes », *Coat ar boulenn d'al lae* « bois de la fondrière d'en haut » ([2]). Sa proximité avec le *Parc al liou* renforcerait l'hypothèse (fragile) champ des mégalithes pour cette dernière parcelle.

Coetanezre

Originaire de Ploaré cette famille est connue depuis 1337 par un acte de Guillaume de Cooetanezre, prévôt de l'Ile Tristan. Dans l'aveu d'Allain Pencoet de 1541 le prieuré revendique des droits sur le manoir appartenant alors à la famille Quelen du Vieux-Châtel et de Coatanezre. Près des Plomarc'h une grève du ***Cotonère*** fait sans doute encore référence à ces seigneurs.
Sur le plan suivant on remarque que ledit manoir est réduit à peu de chose en 1830 : peu de bâtiments, seule une ruine de tour est visible sur une carte postale ancienne au-dessus du lavoir situé dans la parcelle *Ar jardin*.

[2] Jean-René Perrot fait remarquer que le nom « ***boulen*** », quand il ne s'applique pas à une mare (*poull*), est souvent associé à des restes d'édifices anciens (ruines, amas de pierres, vestiges …).

1ère publication : 21/11/2020 Dernière mise à jour : 22/02/2021
Copyright © 2020 DOUAROU.com©. All Rights Reserved.

L'allée de Ste Croix *Allé an langroas* fait encore partie des terres de Coatanezre. ***Lan*** indique sans doute un lieu consacré. Classiquement on trouve dans le village un placitre (cour), *al leurguer*, un courtil à paille *Liors plous* et à chanvre *Liors canab.*

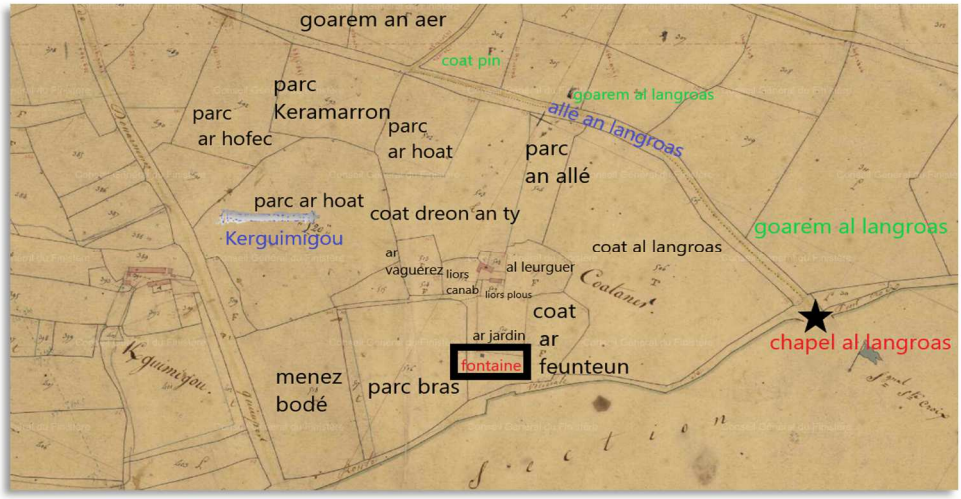

Deux parcelles couvertes désormais par le « nouveau lotissement » de Ploaré dans les années 50 se nommaient *Goarem an aer*, garenne de la vipère, pour les locaux ; *an naer* en breton signifie serpent. Deux parcelles posent problème quant au sens : *Parc ar hofec* « champ de M. Coffec ? » de *kof* + suffixe *-ec* « ventru ? » Et *Menez bodé,* « montagne/lande de bodé », mot que nous ne comprenons pas.

Ce qui caractérise ce village, c'est le grand nombre de bois et de taillis qui l'entourent : *Coat ar feunteun*, « bois de la fontaine », *Coat dréon an ty*, « bois derrière la maison » avec surtout les 2 parcelles *Ar vaguerez*, « la pépinière ».

Keratreiz

Les « de Keratry » sont un ramage de la famille du Juch. Leur manoir se trouve dans un méandre du bief du moulin, qui coule parallèlement à la rivière du Ris qui sépare Ploaré de Kerlaz, trève de l'ancienne paroisse de Plonévez-Porzay. En 1830 il est la propriété de M. Keratry, député à Paris.
Sur notre plan on reconnaît le manoir (en bas) avec sa métairie et son moulin (en haut).
Sauf la bâtisse qui est relativement importante, rien ne distingue le manoir du village breton traditionnel avec ses courtils à chanvre, à paille, son four et son jardin. L'allée peut-être, qui selon Gérard le Moigne faisait 300 mètres de longueur, et le colombier, *ar houldri.* Les courtils *Liors ar hélez, -ar forestou et -al liou* portent des noms qui semblent correspondre aux noms de familles de locataires anciens.
La métairie *Ar verouri* avec son *Leur goz* (ancienne aire) est réduite à un seul bâtiment contrairement au moulin (*Meil Geratry*) qui se trouve sur le bief *(Canal ar veil).* Entre autres terres dépendent du moulin une garenne *(goarem)*, un petit courtil à herbe *(Liorzic ar gueot)* et un verger dit de la chaussée *(Vergé ar chosser).*

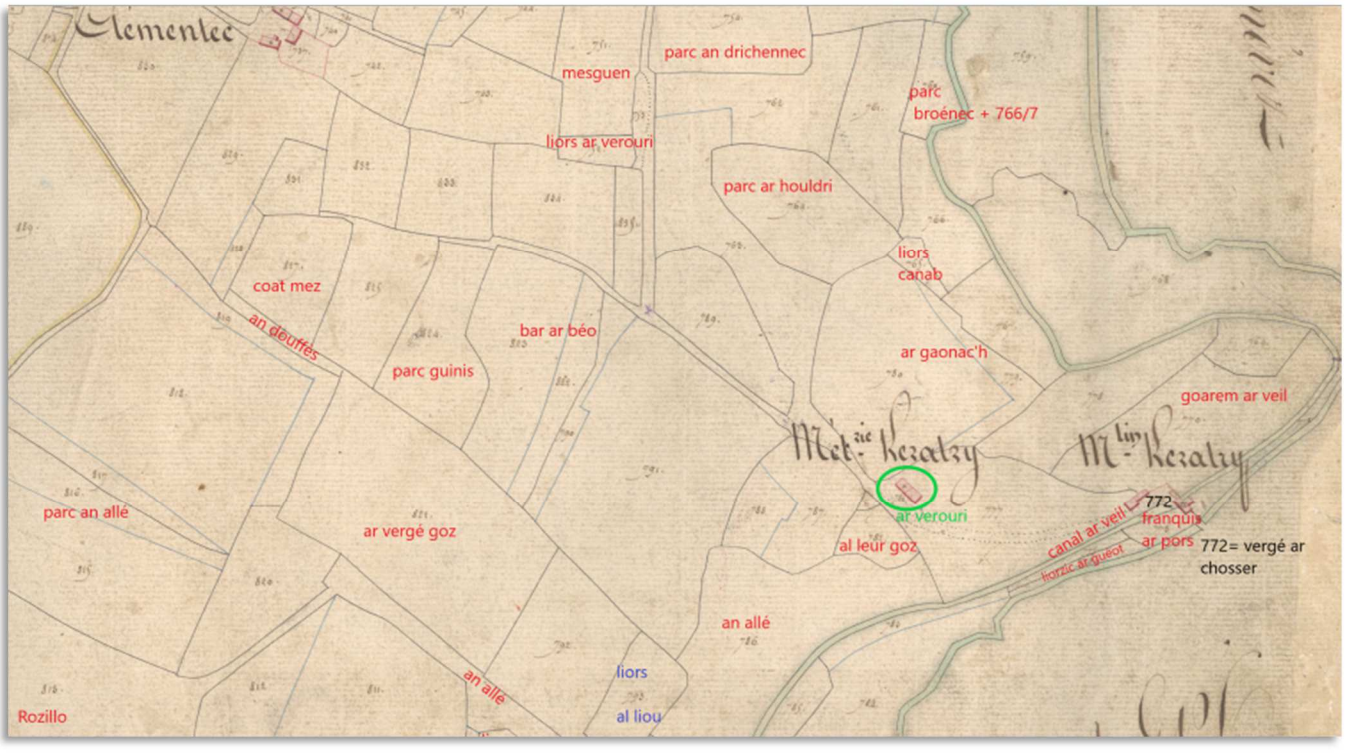

1ère publication : 21/11/2020 Dernière mise à jour : 22/02/2021
Copyright © 2020 DOUAROU.com©. All Rights Reserved.

Sur le plan suivant quelques parcelles dignes d'interêt comme *An douffès,*la douve, qui évoque aussi d'anciennes fortifications, *Mesguen* (de **mes,** champ ouvert + **guen**, blanc), *Parc an drichennec* (de **trichen** + **ec**, champ où pousse l'oseille), *Parc broénec*, champ où pousse le jonc, *Ar gaonac'h,* champ de M. Gaonac'h ou parcelle infertile, *Bar ar béo*, champ des bouleaux, *Coat mez*, le bois des glands, *Parc guinis,* le champ du froment et *Rozillo,* le coteau au lierre **(illio)** ?

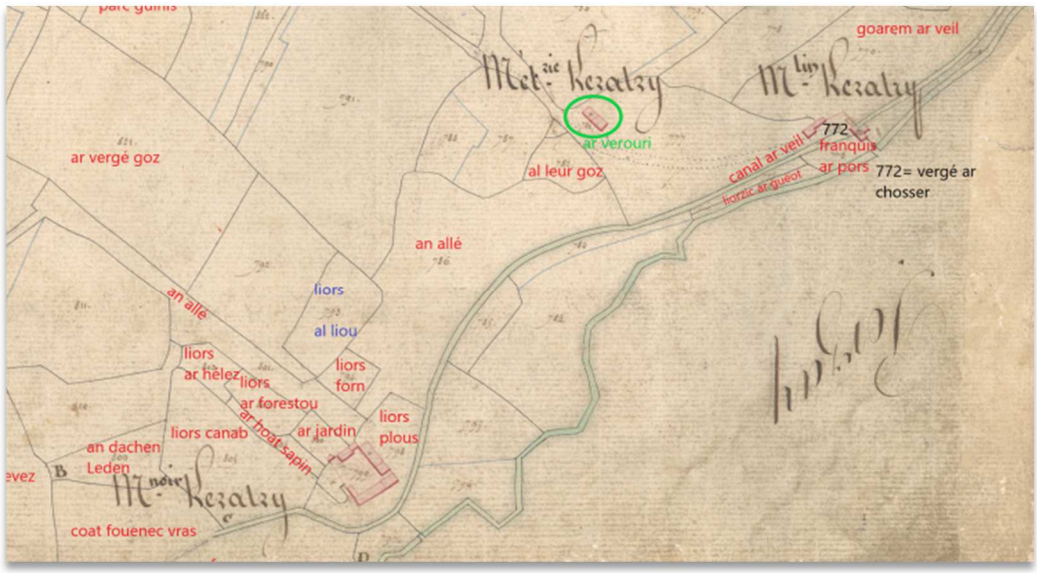

L'entrée du manoir avec son porche (aujourd'hui disparu) et sa cour avec les trous de boulin du pigeonnier de l'époque. Le pigeonnier manorial se trouvait dans la parcelle *Parc ar houldri* visible sur le plan précédent.

L'origine de Keratry serait pour G. Le Moigne la motte féodale naturelle située dans la parcelle nommée *An dachen Leden* qui jouxte le bois de la grande prairie *Coat fouenec vras.* ***Tachen*** désigne un terrain à forme d'esplanade qualifié ici de *leden,* prononciation locale de ***ledan*** = large.

Une partie de cette butte est toujours bien visible sur la photo aérienne ci-contre.

1ère publication : 21/11/2020
Dernière mise à jour : 22/02/2021
Copyright © 2020 DOUAROU.com©. All Rights Reserved.

Kerlouarnec

Dans 2 documents de 1426 il apparaît sous le nom de son propriétaire noble, Yvon Kerlouarn. En 1830 il appartient à Mme Laënnec, veuve du célèbre médecin qui y est mort en 1826.
Dans un brouillon de lettre, datée du 23 Novembre 1815 et rédigée en Breton, qu'il adresse à ses fermiers, Laënnec cite quelques noms de champs appartenant au domaine. Ainsi dans cet extrait :

MANOIR DE KERLOUARNEC, Source : Site José Chapalain

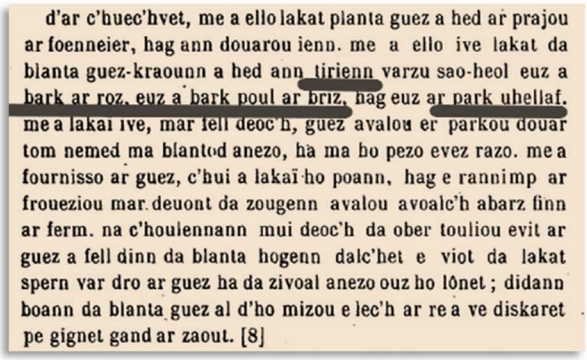
d'ar c'huec'hvet, me a ello lakat planta guez a hed ar prajou ar foenneier, hag ann douarou ienn. me a ello ive lakat da blanta guez-kraounn a hed ann tirienn varzu sao-heol euz a bark ar roz, euz a bark poul ar briz, hag euz ar park uhellaf, me a lakai ive, mar fell deoc'h, guez avalou er parkou douar tom nemed ma blantod anezo, ha ma ho pezo evez razo. me a fournisso ar guez, c'hui a lakai ho poann, hag e rannimp ar froueziou mar deuont da zougenn avalou avoalc'h abarz finn ar ferm. na c'houlennann mui deoc'h da ober touliou evit ar guez a fell dinn da blanta hogenn dalc'het e viot da lakat spern var dro ar guez ha da zivoal anezo ouz ho lônet ; didann boann da blanta guez al d'ho mizou e lec'h ar re a ve diskaret pe gignet gand ar zaout. [8]

*« ...je pourrai planter des arbres le long des prés, des prairies et des terres froides ainsi que faire planter des noyers le long du **tirienn** devers l'orient de **parc ar roz**, du champ **poul ar briz** et du champ **parc uhellaf ...** »*

Le plan suivant indique ces parcelles de 1830 (sous-lignage bleu) qui ont conservé leurs noms de 1815. *Al lévé*, sans doute un terre-plein, *An tirien (mad),* le pré sec, *Coat (banel) bihan*, « petit bois », *Ar vergé*, *Parc poul ar bris*, « champ près de la mare à le Bris », *Parc an introun*, « le champ Notre-Dame » et le *Parc ar roz, «* champ du coteau *».* D'autres noms cités ont disparu tel *Ar genkiz uhellaff et-izelaff*, « plessis d'en haut et d'en bas » ou *Liors guenan*, « courtil aux abeilles ».
Le terme *itron*, au pluriel *itronezed*, est utilisé sans doute pour désigner une Dame alors qu'il désigne la Vierge-Marie dans *Parc an introun* : en effet cette

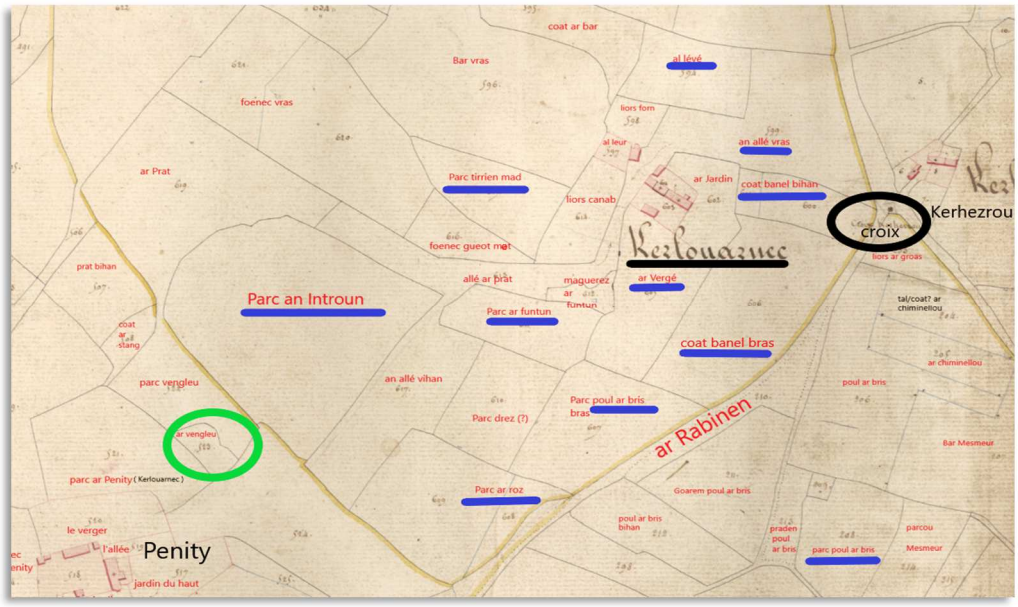

parcelle est voisine de la fontaine sacrée *Ar stivell* située entre **Le Péniti** « l'ermitage » et un bosquet de **Coataner** nommé *Coadic an itron.*
La parcelle qui marque l'ancienneté noble du lieu est an *Allé vras* qui doit avoir remplacé « *An hale anvet kenkiz an itronezed* », l'allée nommée Plessis des Dames.
Dans le domaine rien ne différencie Kerlouarnec des hameaux ploaristes mais notons quand même le chemin nommé *Ar Rabinen* qui en Bretagne est une allée plantée, *Maguerez ar feunteun*, pépinière de la fontaine et la carrière *Ar vengleu*.

Source : Site José Chapalain

1ère publication : 21/11/2020 Dernière mise à jour : 22/02/2021
Copyright © 2020 DOUAROU.com©. All Rights Reserved.

Porzmarch

Ce manoir fait partie du fief de la seigneurie du Juch (de Jugo) en 1426 et sera repris par le marquis de Rosmadec en 1638 au titre de la baronnie avec les autres terres qui en dépendent. Le nom de **Porzmarc'h** devait autrefois évoquer bien plus que celui d'un manoir car il entrait dans l'intitulé des seigneurs dans certains de leurs aveux.
Ainsi commence l'aveu de 1499 :

« Sachent tous que par notre cour de Kempercorentin devant nous est comparue noble et puissante damoiselle de (?), du Juch, du mur et de kersimon, tutrice et garde de noble et puissant Jacques du Juch, seigneur des dits lieux du Juch, du mur et de porzmarc'h... »

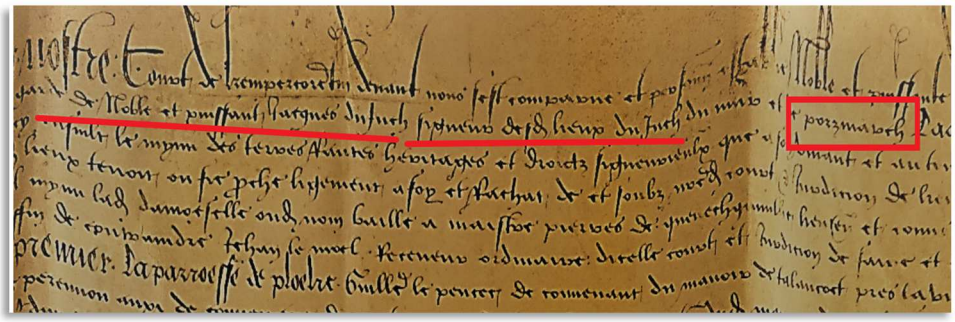

Sceaux des barons du Juch (Dom Morice)

La référence à ce manoir est sans doute due à la volonté de la famille du Juch de s'appuyer sur une tradition légendaire liée au roi Marc'h. Soulignons aussi que les terres du manoir confinent à celles du prieuré de l'Ile St Tutuarn, rebaptisée Ile Tristan. Les vestiges gallo-romains (cuves à garum) situées au-dessus de la grève du *Goret* (pêcherie avec barrage) ont pu également ajouter un certain prestige au site de **Porzmarc'h**.

Nous avons vu que ce nom signifie prosaïquement port ou crique du cheval.
Il s'inscrit probablement dans la série des criques de l'ancien Ploaré comportant un nom d'animal ; *Porsgat* « port/crique du lièvre » et *Pors louarn* « port du renard », devenu *Pors laouen*. Retenons que l'hypothèse pors + nom de personne n'est pas exclue pour tous ces lieux.

Voici un extrait de l'aveu de Marie du Juch daté de 1533 où apparaissent le manoir de **Porzmarc'h** et le village de **Porzmarc'h iselaff** (d'en bas/le plus bas). Cent ans après la réformation des fouages le manoir est toujours tenu à titre de taille ferme et congéable par la famille

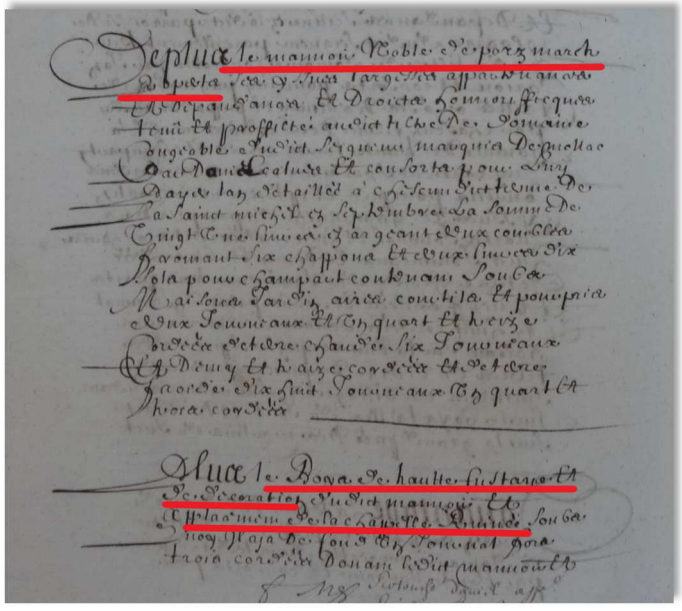

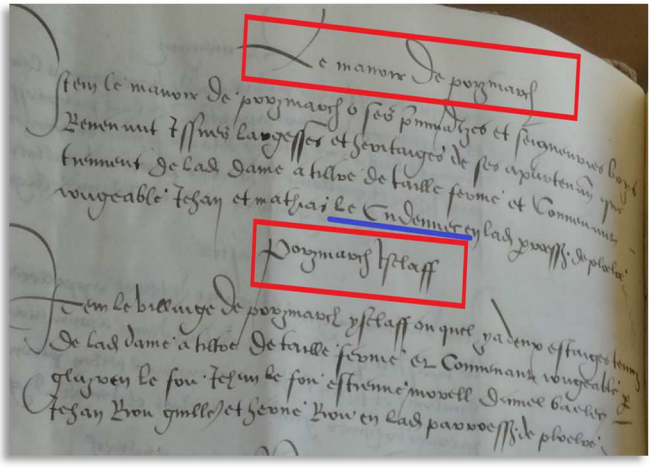

Le Cudennec.
Plus tard dans l'aveu de Rosmadec de 1682 le manoir est qualifié de noble et nommé **Porzmarc'h Roperts** ce qui correspond à l'appellation fréquente de ***Plomarc'h a ropart*** connue des Douarnenistes. Dans le cadastre 2 parcelles portent ce nom qui doit désigner un M. Ropart ou Ropers, sans doute un ancien fermier. Nous y apprenons l'existence d'un bois de haute futaie et de décoration et surtout que le lieu a possédé autrefois une chapelle, déjà ruinée lors de la rédaction de l'aveu.

1ère publication : 21/11/2020 Dernière mise à jour : 22/02/2021
Copyright © 2020 DOUAROU.com©. All Rights Reserved.

En 1830 comme pour la plupart des autres manoirs il reste peu de traces d'une éventuelle splendeur d'antan.

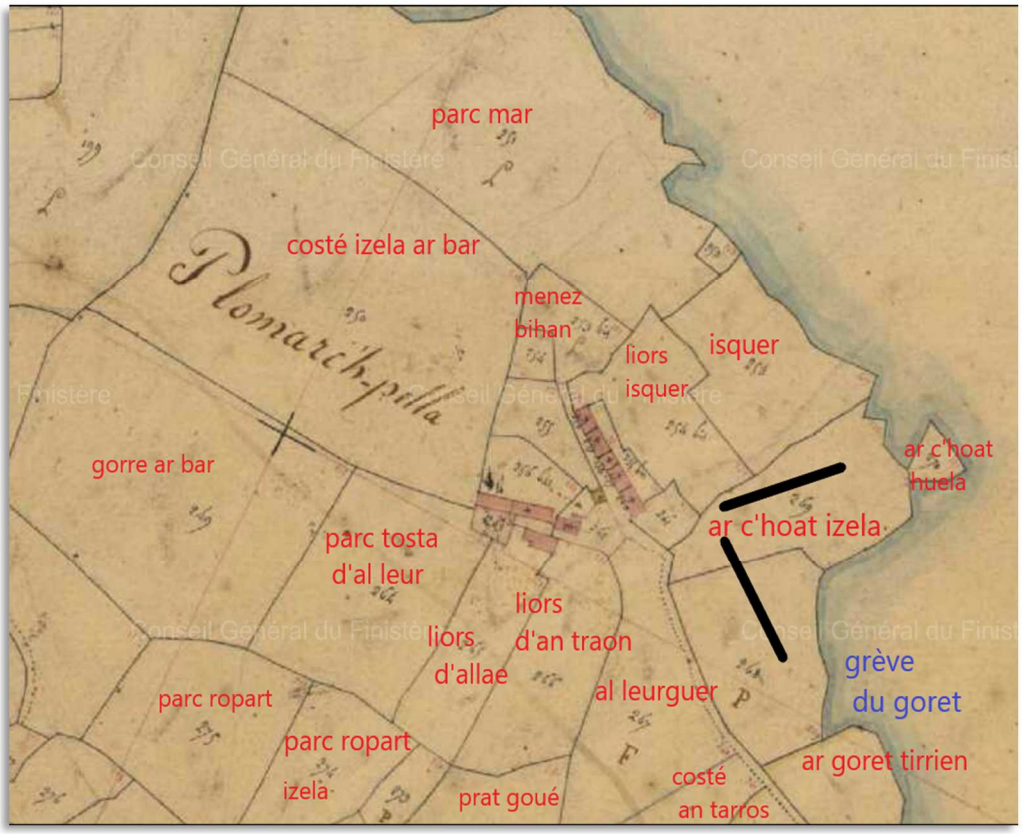

Quelques toponymes du lieu sont intéressants : *Prat goué*, pré sauvage, *Costé an tarros*, près du terrain escarpé, *Liors isquer* (*is* = sous/dessous +*ker* = village) soit jardin en contrebas du hameau, et *Goret an tirienn*, pêcherie du pré sec.

Le village de **Pormarc'h an stang** « Porzmarc'h du val/vallon » faisait aussi partie du fief du Juch. Il s'agit de l'actuel **Plomarc'h tosta** (le plus proche) en référence **à Plomarc'h pella** (le plus éloigné). Visibles sur le plan précédent, ces appellations les situent par rapport à **Douarnenez.**
Dans le document ci-dessous la localisation de 1682 est formulée ainsi dans l'encadré rouge :
*« ... donnant ledit lieu de **porzmarc'h an stang** d'orient sur terres du manoir de **porzmarc'h Roperts**, du midy sur le chemin qui conduit du Juch à **Douarnenes**, d'occident sur terres dudit **Douarnenes** et du nord sur la baye du dit **Douarnenes**. »*

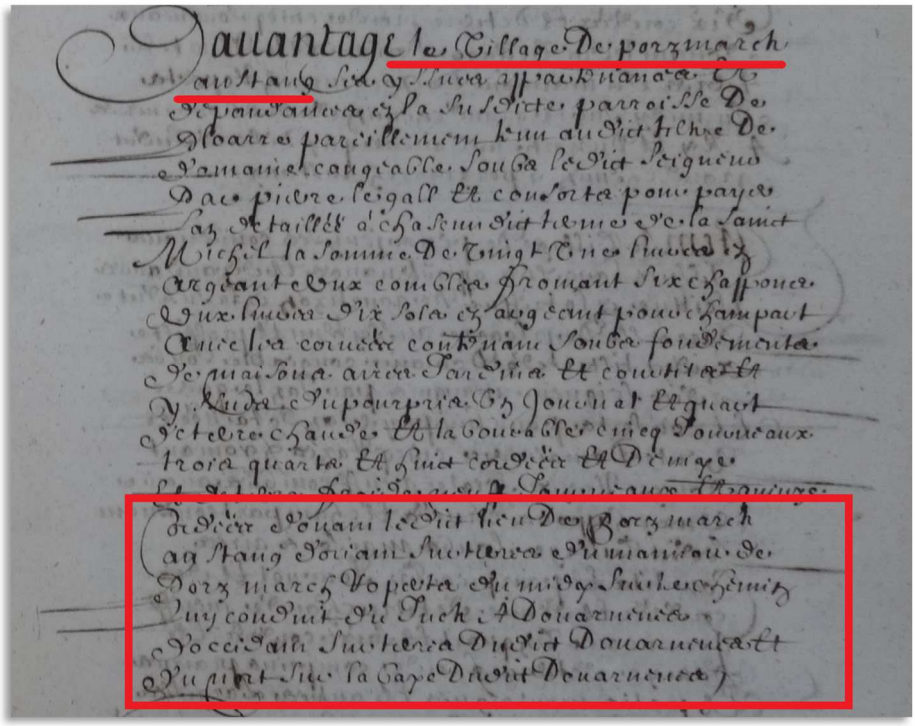

1ère publication : 21/11/2020 Dernière mise à jour : 22/02/2021
Copyright © 2020 DOUAROU.com©. All Rights Reserved.

Les manoirs de Gourlizon

Le lieu noble du **Quélennec** en Gourlizon n'a quasiment laissé aucune empreinte dans le parcellaire de1835. La parcelle *An durumel* (le tertre / l'éminence) peut signaler un ancien tumulus et *Parc ar borchet* (champ du porche) doit correspondre à un champ clos dont l'entrée est une sorte d'échalier. Certes il y a un moulin à **Quélennec** mais ce seul fait ne nous permet pas d'imaginer que ce lieu ait pu être la résidence d'un noble.

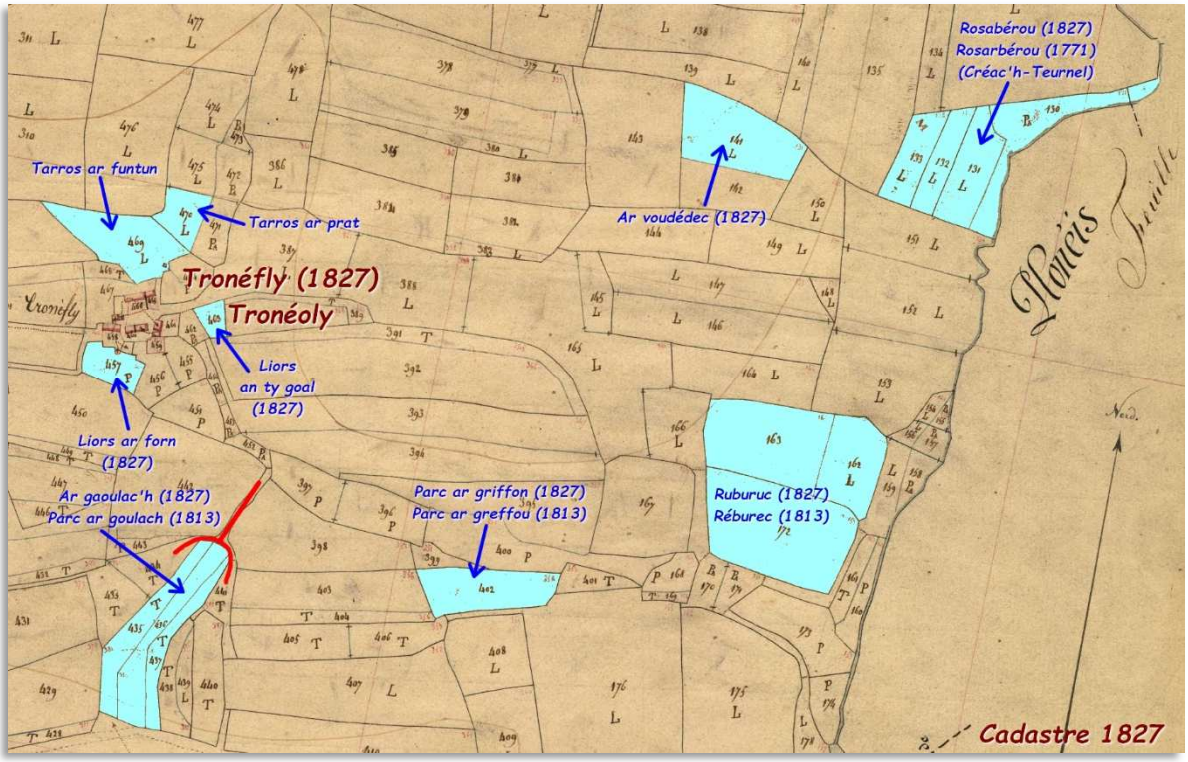

Le manoir de **Troneffry** devenu Tronéoly ne se distingue plus guère des autres villages dans le cadastre napoléonien avec son courtil du four (*Liors ar forn*), sa maison de forge (*An ti goal)* et sa fontaine proche d'un penchant escarpé (*Tarros*).Quelques parcelles aux noms obscurs témoignent peut-être d'une ancienne occupation : ainsi *Ar voudedec vihan/ vras* qui peuvent avoir le sens de motte féodale (*Moudenn, mouded)* et les *Ruburuc huela et izella (Réburec* dans un acte de 1813*)* qui font écho aux parcelles proche de Créac'h-Teurnel nommées *Rozabérou*. Celles-ci évoquent **Rubiern**, hameau de Ploaré, prononcé rubiron. Rubiern se décompose en *ru/run* (tertre / colline) et *biroù* pluriel de *bir* = flèche ?).
Le *Parc ar griffon* (*greffou* en 1813) ne saurait évoquer un animal fabuleux : c'est sans nul doute le champ de M. Griffon ou le champ des greffes (mot français + pluriel breton).
Les parcelles *Ar gaoulac'h* ont un intérêt plutôt linguistique. Il ne faut pas les confondre avec les Gaonac'h (nom de famille ou au sens de stérile/infertile) car d'autres exemples au Juch les inscrivent comme étant situées dans une fourche de 3 chemins (voir plan). Le mot serait composé de *gaol*, fourche et *lach* = *lec'h*, lieu.

Les trois documents suivants montrent que 50 ans après la réformation des fouages les formes **tuohedfin** et **tnouhensir** n'ont évolué que pour le second élément : *tuo* et *tnou* sont devenus *tro* = *traon* soit vallée alors que *hedfin* et *hensir* se sont métamorphosés en *efiry*. Pour l'Office du Breton qui ne donne pour ce lieu que la date de 1667, le second élément pourrait correspondre au nom de saint Evri que l'on retrouverait dans le nom du village Lanévry en Kerlaz.

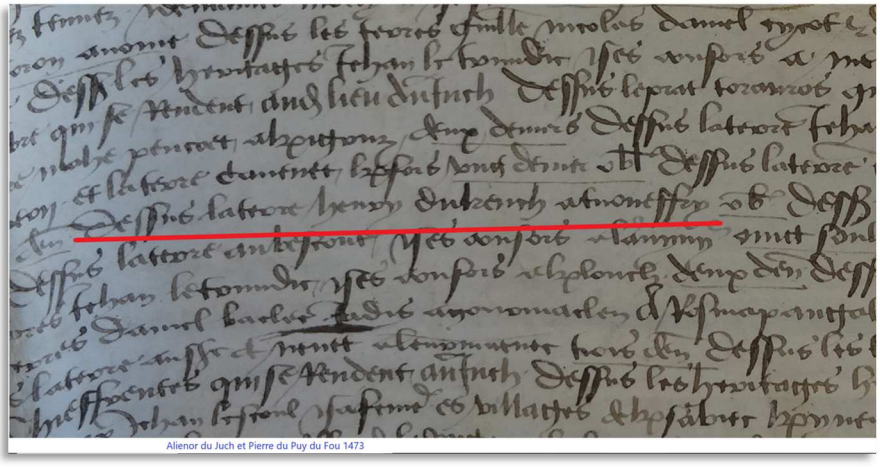

1ère publication : 21/11/2020 Dernière mise à jour : 22/02/2021
Copyright © 2020 DOUAROU.com©. All Rights Reserved.

Si toutes ces formes concernent vraiment le village actuel de Tronéoly la circonspection est de rigueur.
Sur les 2 documents de 1473 et 1499 concernant le fief du Juch on peut lire : *« Dessus les terres henry du knech (Krec'h/Kreac'h) à Troneffry ».*

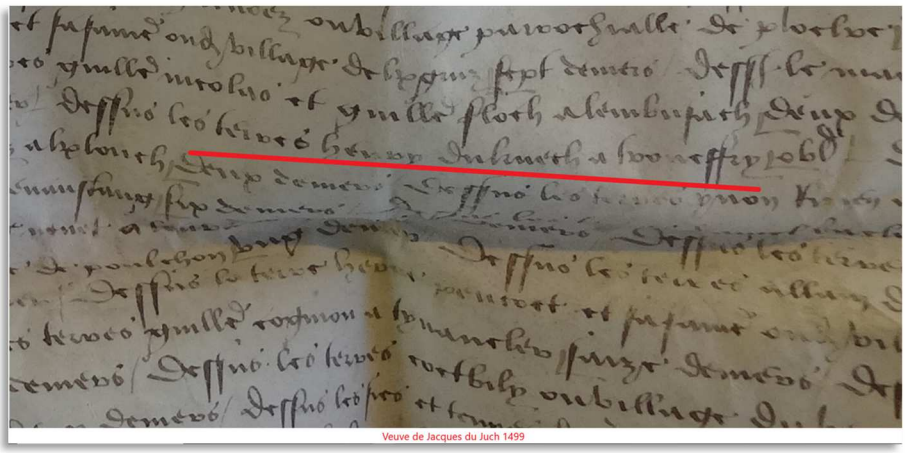
Veuve de Jacques du Juch 1499

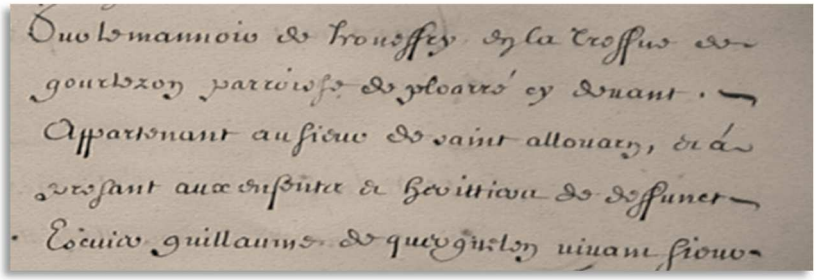

Copie de l'aveu de Rosmadec de 1682, faite en 1695

Les manoirs du Juch

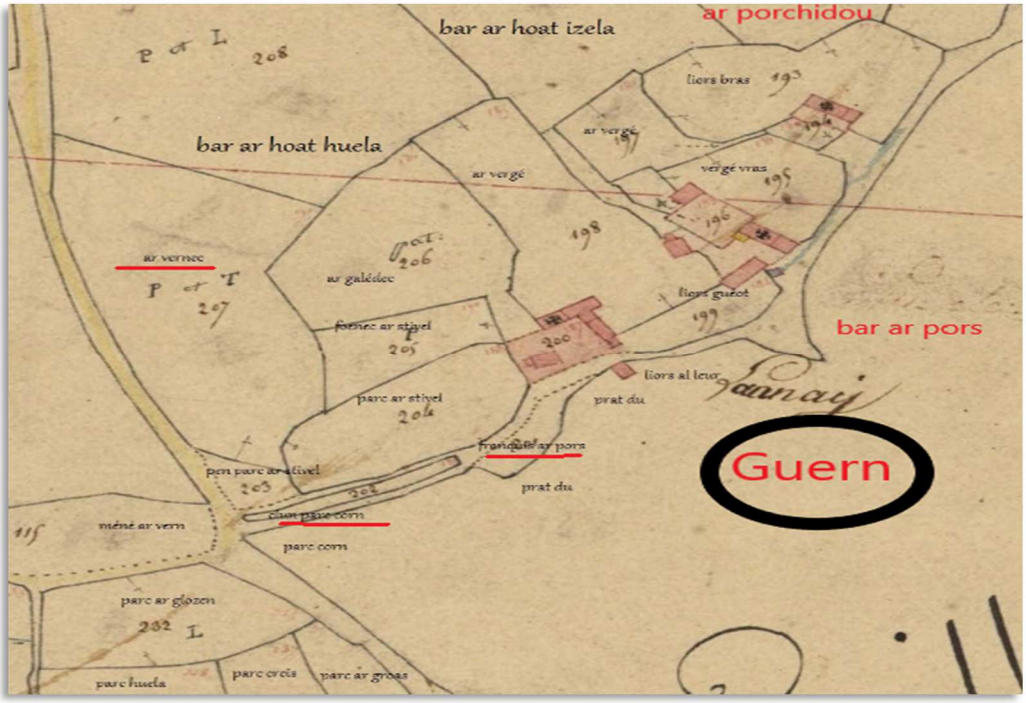

Guern, alias **Kerguern**, actuellement Launay est le seul toponyme du Juch à avoir été francisé**.** Sur la carte de Cassini (17ème siècle) il figure sous son nom breton **Guern** et dans les actes notariés du 20ème siècle on trouve encore les formes *Guern vras et Guern vihan* (grand et petit Launay). Le dernier exploitant du village, Jean Renévot n'était connu localement que sous le nom de Jean Vern (forme mutée de Guern).
L'article *An* de **An Guern** a pu être mal déchiffré par les copistes du document de 1426 qui y auront reconnu le K/barré, abréviation de Ker- autrefois, et donc écrit Kguern dans leurs documents.
La toponymie du lieu est pauvre en ce qui concerne la période féodale. L'existence d'une cour manoriale demeure peut-être dans le nom de parcelles *Franquis ar pors* (commun, terrain vague près de la cour) et les *Bar ar pors* (champs de la cour). *Ar porchidou* (les porches ?) indique plus certainement un champ clos avec une entrée barrée par une pierre plate mobile ou un échalier. La parcelle *Clun parc corn* (le fossé/talus du champ en coin) est intéressante en ceci que *clun* peut être une forme ancienne du mot *kleu(z)* que l'on trouve au Juch sous la forme *cleu marc* et dans divers *mengleu* (carrière). La forme de la parcelle (No 202) est curieuse et si l'on suit l'avis de Francis Gourvil (Noms de famille bretons d'origine toponymique), elle pourrait signaler un retranchement gaulois ou gallo-romain.

1ère publication : 21/11/2020
Dernière mise à jour : 22/02/2021
Copyright © 2020 DOUAROU.com©. All Rights Reserved.

Enfin en 1533 et dans l'aveu de Rosmadec de 1682 est cité « *le moulin* » et un « *applacement de moulin* ».

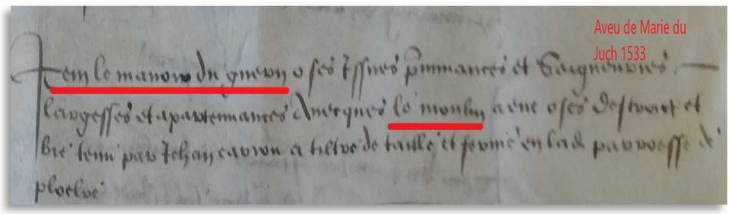

Une croix de pierre, dite *Croas ar vern* dans un acte de 1748, pourrait correspondre à la croix située près du village voisin de **Lanalem.**

Talancoet apparaît en seconde place dans les aveux de la seigneurie du Juch. Situés à l'orée du bois du Juch *Coat ar yeoc'h* manoir et village sont devenus ***Tal ar c'hoat bras*** et ***T- bihan.***
La parcelle *An dol hir* (la table longue) signale peut-être l'emplacement d'un mégalithe disparu et le *Liors ar pors* (courtil de la cour), si ***pors*** n'est pas un nom de famille, rappelle l'ancien manoir.
Sur la photo aérienne ci-contre on distingue dans la partie défrichée du bois les restes d'une enceinte médiévale appelée localement *An douffès vras* (la grande douve). Encore visible en 1950 elle a été, hélas, totalement rasée.
La croix rouge marque ici une fontaine et un lavoir où, selon le propriétaire du lieu, une borne romaine renversée aurait servi de base à une niche contenant autrefois une statue.

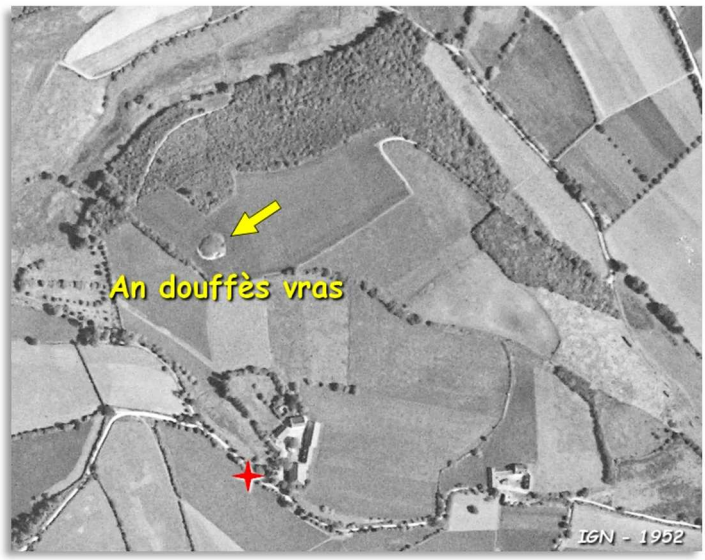

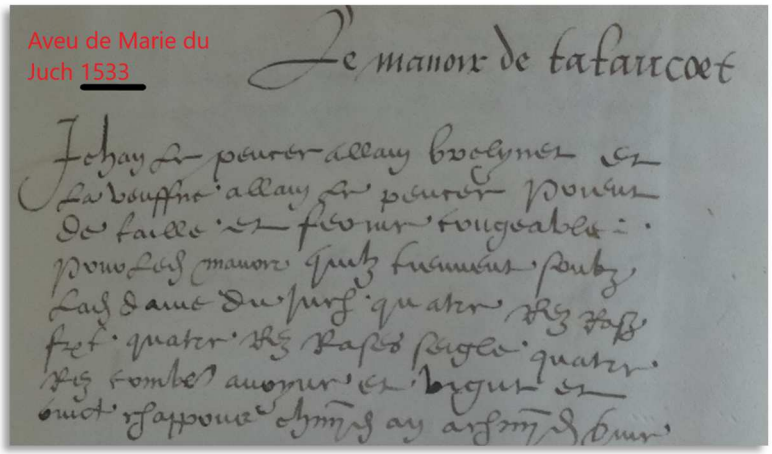

Il ne reste rien de significatif tant au niveau des noms de terres que des bâtiments pour qu'on puisse attribuer encore le titre de manoir à cet ancien lieu noble.
Le seul charme de Talancoet réside aujourd'hui dans la graphie du manuscrit de 1533. « *Jehan le pensec, allain brélyvet et la veuve allain le pensec doivent de taille et ferme congéables pour le dit manoir qu'ils tiennent soulz ladite dame du Juch quatre remées rases (de) froment, quatre remées rases (de) seigle, quatre remées combles avoine et...huict chappons chaque an au...* »

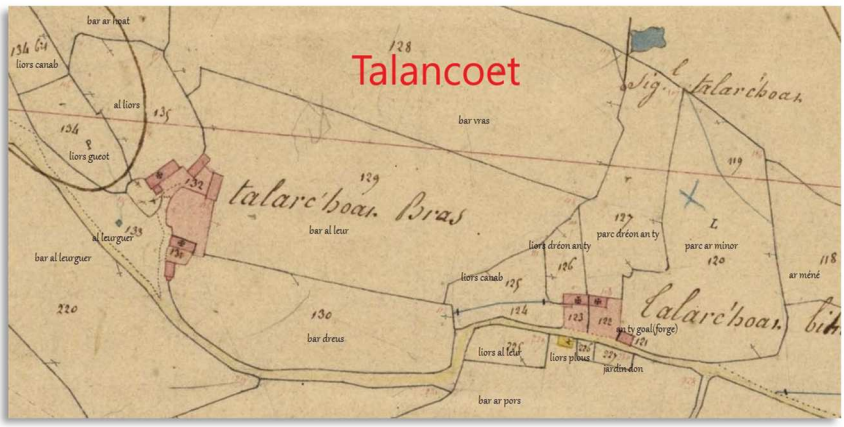

1ère publication : 21/11/2020
Dernière mise à jour : 22/02/2021
Copyright © 2020 DOUAROU.com©. All Rights Reserved.

Kerfeunteun

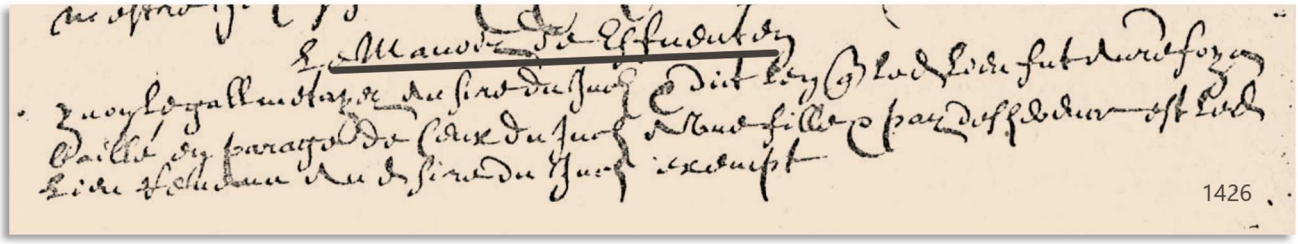

En 1426 le métayer du sire du Juch était Yvon le Gall et en 1533 le manoir était tenu à ferme par Yvon et Jehan Kersalé.

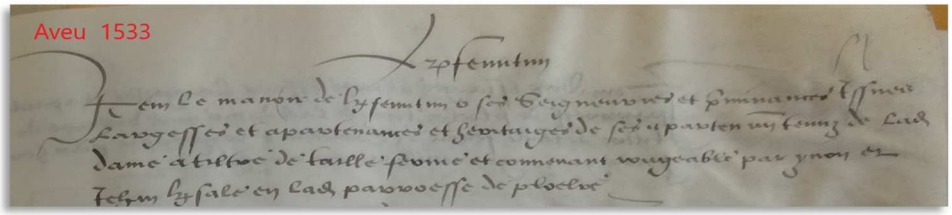

Si ce n'est la mention d'un *Parc ar sant* (champ du saint) dans le compte de la fabrique en 1719 et l'existence d'une belle fontaine évoquant le nom du village nous n'avons rien relevé de notable dans les archives et le cadastre de 1829 concernant le dit manoir.

An pontpren

Si en 1426 le lieu était nommé manoir, il ne l'est plus en 1533 et son propriétaire n'est plus *Jehan de quoettanezre* mais *Pierre Kerfors (et sa femme)* et il est tenu par *Jehan le Joncour.*

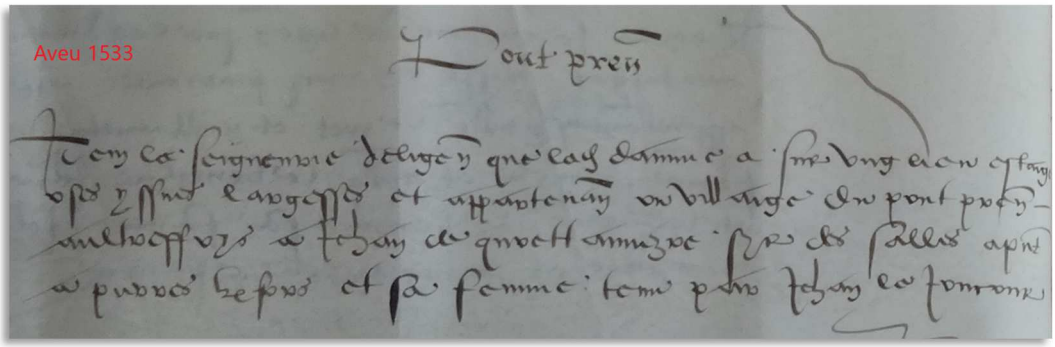

En fait la dame du Juch ne revendique ici qu'une tenue du village et non le manoir lui-même comme le montre le document suivant qui nous apprend que selon « *l'aveu fourni à ladite seigneurie du Juch en l'an quatorze cent nonante cinq (1495)* » le manoir se trouvait bien dans la mouvance des seigneurs du Juch.
Pont-pren est situé aux abords de la voie romaine Ile Tristan-Quimper dans le vallon du *stagarront* (stank+ karront) signifiant val du chemin charretier. Il domine un ruisseau, affluent du **Stalas** qui se jette dans la mer à Pouldavid.
En 1829 on y signale un ancien moulin *Ar goz veil* et 2 parcelles nommées *Rostudel/Rostuel* (le coteau de Tudal) qui évoquent le fameux saint ou tout simplement un M. Tudal.

Longtemps ignoré le manoir de 1426 est « redécouvert » par Hervé Torchet. Il ne figure pas chez Albert Deshayes dans son Dictionnaire topographique du Finistère et n'est daté de 1815 qu'en tant que village par l'Office du Breton.

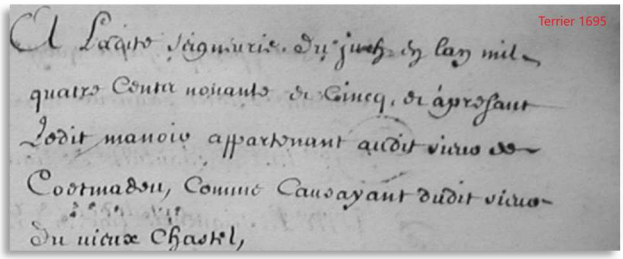

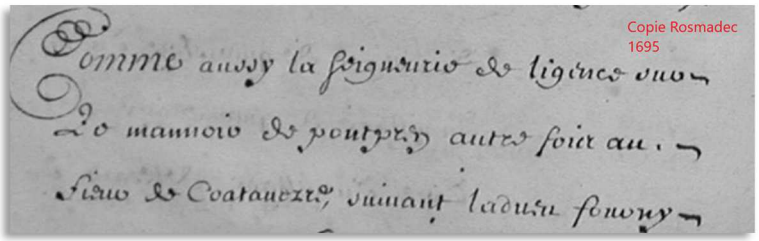

1ère publication : 21/11/2020 Dernière mise à jour : 22/02/2021
Copyright © 2020 DOUAROU.com©. All Rights Reserved.

Froutmeur

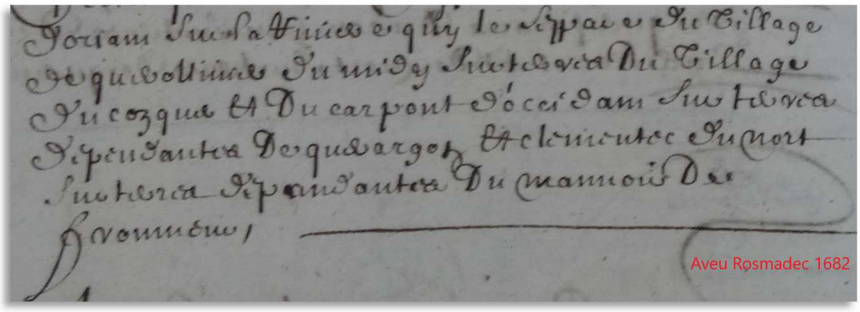
Aveu Rosmadec 1682

C'est un peu le manoir fantôme de la seigneurie du Juch car il n'existe plus et se serait situé en fait en Ploaré. Toutefois on peut déterminer une zone où le localiser en se référant au document suivant qui situe le manoir de Keratry « *donnant d'orient sur la rivière qui le sépare du village de querollivier, du midi sur terres du village du cozquer et du carbon, d'occident sur terres dépendantes de querargon et clementec,* ***du nord sur terres dépendantes du manoir de frommeur.*** »

Albert Deshayes mentionne un **Trommeur** (1650) comme village disparu au Juch. Ce ne peut être que le **frommeur** de notre document qui est nommé *manoir de Fromeur* dans un BMS de Ploaré en 1670 à l'occasion du baptème de Le Quinquis Marguerite.

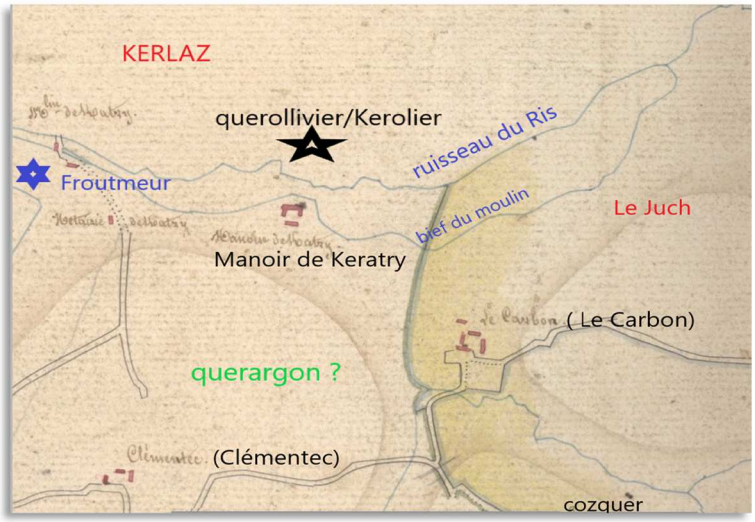

Parmi les formes diverses de ce nom de lieu retenons celle de **Froutmeur** qui marque bien que les terres du manoir étaient arrosées par un ruisseau à courant rapide (*frout*) mais dans cette zone seul celui qui descend de Kermerrien peut correspondre à cette définition, or il semble assez loin de l'espace de localisation du manoir. Enfin le qualificatif *meur* (grand) ne lui convient pas. Pour nous le nom de grand ruisseau ne pourrait s'appliquer qu'à la rivière du **Ris** (appelé aussi Névet), qui prend sa source à **Penfra**t à la limite de Gourlizon et qui, après avoir traversé la vallée du Juch, débouche dans la baie de Douarnenez.

- - - - - - - - - -

Villages plutôt que manoirs tels qu'on se représente ces derniers aujourd'hui, les 15 lieux nobles de la paroisse primitive de Ploelre existent toujours sauf Kerguimigou et Froutmeur et ils ont tous continué à être reconnus manoir à l'exception de Kerguimigou et Kergruz. En effet dans les actes de décès et de naissance du temps de l'Ancien régime ou de la République leur qualité de manoir est régulièrement signalée.
Le **Kerlouarnec** du docteur Laënnec est le seul manoir à maintenir son rang au XXIème siècle avec le **Torranroz/Tal ar roz** des Keroulas au Juch mais ce dernier, construit au XVIIème siècle ne figure pas dans la catégorie étudiée.
Ploaré est, dans la région, le parent pauvre en la matière et ne présente pas la richesse des communes voisines dans ce domaine, notamment sur le plan architectural. Pour autant l'histoire de ses lieux nobles ne manque pas d'intérêt.

L'étude toponymique des anciens manoirs de Ploaré, de Gourlizon et du Juch montre qu'ils ne se distinguent guère des autres villages de l'ancienne paroisse. On ne peut certes pas les assimiler au standard du Manoir breton type Kernault mais n'oublions pas que pour les seigneurs locaux de 1426 il s'agissait d'abord d'exempter leurs métayers de l'impôt sur les feux et que donc certains manoirs et hôtels (maisons plus hautes qu'un rez-de-chaussée) se sont vus qualifier abusivement de manoirs.

Jean-Alain LE GOFF

Principales sources :
Aveux seigneurie du Juch et autres – Coll. Mikaël Le Bars
Archives notariales – AD 29 – Coll. Jean-René Perrot
Cartographie : AD 29 – Cadastre napoléonien – Série 3P
Photos : IGN – José Chapalain et collections privées

Mise en page : JRP - Douarou

1ère publication : 21/11/2020
Dernière mise à jour : 22/02/2021
Copyright © 2020 DOUAROU.com©. All Rights Reserved.